

PAR COURRIEL

Québec, le 17 septembre 2026

N/Réf.: 2026- 12975

OBJET: ***Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)***

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande d'accès reçue le 19 août 2026, visant à obtenir les documents suivants concernant « *le recrutement des mineurs par les gangs de rue au Québec* » :

- 1. Le nombre annuel (2019 à 2026) de mineurs (12-17 ans) appréhendés, accusés ou identifiés comme associés à des gangs de rue criminalisés sur le territoire desservi, ventilé par type d'infraction (vol de véhicule, extorsion, trafic de stupéfiants, voies de fait, infractions liées aux armes à feu, autres).*
- 2. Tout rapport, étude ou analyse interne portant sur les méthodes de recrutement des mineurs par les groupes criminalisés, notamment via les réseaux sociaux, produit ou commandé depuis 2023.*
- 3. Les critères d'octroi, la ventilation budgétaire et les organismes bénéficiaires du Programme québécois de lutte contre la criminalité, annoncé le 15 octobre 2025 par le ministre de la Sécurité publique, ainsi que tout rapport d'étape ou d'évaluation disponible.*
- 4. Toute donnée statistique portant sur l'âge, le quartier de résidence ou le profil socioéconomique des mineurs concernés par des dossiers de gangstérisme, dans la mesure où sa divulgation ne contrevient pas à la protection des renseignements personnels.*
- 5. Tout rapport, plainte ou bilan interne relatif aux interventions policières menées auprès de jeunes de communautés maghrébines ou africaines dans le cadre de la lutte contre les gangs de rue, notamment à Saint-Léonard, Montréal-Nord et Laval, et Longueuil depuis 2023.*

... 2

6. Toute correspondance, avis ou recommandation ayant mené au refus de la tenue d'une commission parlementaire sur le recrutement de jeunes par des gangs criminels, demandée depuis l'automne 2024 ».

Concernant **le point 1**, le ministère de la Sécurité intérieure (MSI) a repéré des données couvrant les années 2024 et 2025, lesquelles vous sont transmises.

Pour les années antérieures à 2024-2025, nous vous informons que le MSI n'a repéré aucun document. En vertu de l'article 1 de la Loi sur l'accès, nous sommes dans l'impossibilité d'y donner suite. Il appert que le MSI ne disposait pas, antérieurement à 2024-2025, d'une base de données permettant de compiler ou d'extraire les renseignements demandés. Comme le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul ni comparaison de renseignements, nous invoquons également l'article 15 de la Loi sur l'accès.

Quant aux données de l'année 2026, aucun document n'a été repéré par le MSI, étant donné qu'elles ne sont pas encore disponibles. En application de l'article 1 de la Loi sur l'accès, nous sommes dans l'impossibilité d'y donner suite. Les données pourraient être disponibles à l'été 2027.

En ce qui concerne **le point 2**, nous vous transmettons l'intégralité du document repéré par le MSI.

Pour **le point 3**, nous vous transmettons les documents repérés par le MSI qui répondent à cette portion de votre demande. Toutefois, nous vous informons qu'une partie des renseignements demandés est accessible au public. Conformément à l'article 13 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons à consulter ce document à l'aide du lien suivant :

[Programme québécois de lutte contre la criminalité - Normes de programme 2025-2026 à 2027-2028.](#)

En ce qui concerne les rapports d'étape ou d'évaluation disponibles, nous avons repéré certains documents susceptibles de répondre à cette portion de votre demande. Toutefois, ces documents appartiennent à plus de 120 organismes. Par conséquent, si vous souhaitez obtenir lesdits documents, sous réserve et sans présumer de la réponse, nous vous invitons à vous adresser directement aux organismes qui détiennent les documents qui vous intéressent, en application de l'article 48 de la Loi sur l'accès. Certains de ces organismes figurent aux documents transmis.

Quant **au point 4**, nous vous transmettons l'intégralité des informations repérées par le MSI (voir le document transmis au point 1).

Concernant **les points 5 et 6**, le MSI n'a repéré aucun document. En vertu de l'article 1 de la Loi sur l'accès, nous sommes donc dans l'impossibilité de donner suite à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (articles 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Responsable substitut de la Loi sur l'accès aux documents,

Original signé

Diane Gogoua

n i Articles de la loi et avis de recours en révision

Chapitre A-2.1

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

CHAPITRE I APPLICATION ET INTERPRÉTATION

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

CHAPITRE II ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I DROIT D'ACCÈS

13. Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;

2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;

3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7

15. Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

1982, c. 30, a. 15.

SECTION III PROCÉDURE D'ACCÈS

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet

organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas. Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

VENTILATION PAR CATÉGORIE D'INFRACTIONS

TABEAU 1 — NOMBRE D'AUTEURS PRÉSUMÉS (12-17 ANS) ASSOCIÉS AUX BANDES DE RUE OU AU CRIME ORGANISÉ, SELON LA CATÉGORIE D'INFRACTION (2024 ET 2025)

Catégories d'infraction	Nombre
Voies de fait	31
Vol qualifié ou extorsion	19
Harcèlement criminel	13
Atteintes à la vie et menaces	12
Autres	5
Total des infractions contre la personne	80
Vol de véhicules à moteur	24
Crime d'incendie	13
Fraude	11
Autres infractions contre la propriété	14
Total des infractions contre la propriété	62
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	11
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	8
Autres	5
Total des autres infractions au Code criminel	24
Autres lois fédérales et provinciales	5
Total	171

Source : ministère de la Sécurité Intérieure. Données du Programme DUC 2.2

TABEAU 2 — NOMBRE D'AUTEURS PRÉSUMÉS (12-17 ANS) ASSOCIÉS AUX BANDES DE RUES OU AU CRIME ORGANISÉ, SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE (2024 ET 2025)

Région administrative	Nombre
Région métropolitaine de Montréal	67
Capitale-Nationale	29
Chaudière-Appalaches	24
Outaouais	32
Estrie	13
Autres	6
Total	171

Source : ministère de la Sécurité Intérieure. Données du Programme DUC 2.2

TABEAU 3 — NOMBRE D'AUTEURS PRÉSUMÉS (12-17 ANS) ASSOCIÉS À DES GANGS DE RUE/CRIME ORGANISÉ, SELON L'ORIGINE ETHNIQUE 2024 ET 2025)

Origine ethnique	Nombre
Origine européenne "race blanche"	40
Origine négroïde "race noire"	40
Arabe/Asie occidentale	27
Inconnu	17
Autres ²	47
Total	171

Source : ministère de la Sécurité Intérieure. Données du Programme DUC 2.2

ACTIONS CONCERTÉES

Appel de propositions

Mieux comprendre et agir contre le recrutement et l'implication des jeunes dans les activités criminelles liées au crime organisé

Action concertée ciblée

Année de début d'octroi :	2026-2027
Volet offert :	Projet de recherche
Montant total disponible :	380 000 \$ (incluant les FIR)
Date limite (prédemande) :	Mercredi 16 septembre 2026, 16 h
Communication des résultats (prédemande) :	Semaine du 12 octobre 2026
Date limite (demande) :	Mercredi 2 décembre 2026, 16 h
Annonce des résultats :	Semaine du 8 février 2027
Date de début du financement :	15 février 2027
Durée du financement :	Maximum 2 ans

Proposé par :

Le ministère de la Sécurité intérieure (MSI)
et le Fonds de recherche du Québec – Secteur Société et culture

En collaboration avec :

Le Secrétariat à la jeunesse (SAJ)

Table des matières

1. Objectifs	3
2. Contexte	3
3. Besoins de recherche	6
3.1 Besoins de recherche spécifiques	6
3.2 Aspects pour accroître la pertinence.....	8
4. Conditions du concours et du financement	9
4.1 Caractéristiques du financement.....	9
4.2 Admissibilité – octrois de subventions.....	9
4.3 Conditions du financement	10
5. Définition du volet « Projet de recherche »	12
6. Processus et critères d'évaluation	12
6.1 Évaluation de pertinence (prédemande)	12
6.2 Évaluation scientifique (demande de financement).....	13
7. Dépôt de la prédemande et de la demande de financement	14
7.1 Références importantes.....	14
7.2 Formulaire électronique FRQnet	15
7.3 Documents requis.....	15
7.4 Documents additionnels à joindre à la demande (selon le statut en recherche du chercheur ou de la chercheuse).....	16
7.5 CV-FRQ.....	17
7.6 Section « Soutien collégial »	17
7.7 Documents à fournir en cas d'octroi.....	18
8. Renseignements.....	19
9. Annexe 1 — Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des titulaires et des partenaires.....	20
10. Annexe 2 — Dépenses admissibles	21
11. Annexe 3 — Mesures de financement pour la recherche au collégial	24

1. Objectifs

Le Fonds de recherche du Québec (FRQ) et son partenaire, le ministère de la Sécurité intérieure (MSI), en collaboration avec le Secrétariat à la jeunesse (SAJ), invitent la communauté scientifique à répondre à cet appel de propositions visant à :

- Mieux comprendre les dynamiques actuelles de recrutement et d'implication* d'adolescents, d'adolescentes et de jeunes adultes (ci-après : « les jeunes »)* dans des activités criminelles liées au crime organisé;
- Recenser et analyser les réponses institutionnelles mises en place;
- Dégager des pistes d'action et des orientations pertinentes pour le développement ou l'adaptation de politiques publiques.

Les résultats devraient permettre d'alimenter les réflexions du SAJ dans l'élaboration de la prochaine Politique québécoise de la jeunesse ainsi que de fournir des informations pertinentes au MSI pour orienter les interventions et la prévention en matière de criminalité chez les jeunes.

*Définitions :

Dans le cadre du présent appel :

- On définit l'« **implication dans des activités criminelles liées au crime organisé** » par la participation à des crimes au profit du crime organisé, sans nécessairement faire partie de l'organisation. L'implication peut se refléter par des « contrats » en sous-traitance, de l'exploitation criminelle ou autres.
- Bien que le [Plan d'action jeunesse 2025-2030](#) (PAJ 2025-2030) cible principalement les jeunes Québécoises et Québécois de 15 à 29 ans, certaines actions peuvent s'adresser aux personnes de 12 à 35 ans. Pour cette raison, dans le cadre du présent concours, le terme « **jeunes** » réfère à des personnes âgées de 12 à 35 ans. Les propositions pourront cibler une ou plusieurs tranches d'âges à l'intérieur de cet intervalle et justifier leur choix en fonction des objectifs poursuivis.

2. Contexte

Le PAJ 2025-2030 est le fruit d'une collaboration entre plusieurs ministères et organismes et comporte un peu plus de 130 mesures à mettre en œuvre dans les prochaines années. La Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques du MSI est responsable de la mesure intitulée « *Soutenir la réalisation de projets de recherche portant sur la criminalité chez les jeunes de 12 à 35 ans et des jeunes issus de milieux défavorisés* », inscrite au PAJ 2025-2030 et dont les résultats devraient mener à une meilleure orientation et une mise en œuvre des actions de prévention de la criminalité. Le projet financé dans le cadre de la présente Action concertée devra ainsi permettre de documenter des phénomènes en lien avec la criminalité chez les jeunes au Québec, dans un contexte où certains événements récents ont soulevé des préoccupations, notamment liées à l'implication de mineurs dans l'exécution de « contrats » au profit du crime organisé. À cet égard, les dernières années ont notamment été marquées par un nombre accru de vols de véhicules et, plus

récemment, des vagues d'extorsion impliquant plusieurs jeunes¹. Entre 2022 et 2025, la proportion des groupes criminels organisés (GCO) évalués par le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) qui étaient impliqués dans des cas d'extorsion a augmenté de 4 % à 20 %². Par ailleurs, avec l'importance croissante des réseaux sociaux et des plateformes numériques, les jeunes sont désormais plus facilement accessibles et leur exposition aux sollicitations des groupes criminels est facilitée par l'entremise d'*Instagram*, de *Snapchat* et d'autres outils du même type³.

Implication de plus en plus jeune dans des crimes de plus en plus violents

Selon le SCRC, il ne semble pas y avoir de GCO dominant au Canada, puisque les groupes bien établis, comme les bandes de motards hors-la-loi et les groupes de mafia, sont maintenant compromis par de nouveaux rivaux, les gangs de rue, qui contestent les groupes établis et gagnent en importance au pays⁴. Toujours selon le SCRC, 72 % des GCO évalués ont recours à la violence, notamment utilisée comme tactique offensive ou pour faciliter leurs activités criminelles. De plus, les gangs de rue sont surreprésentés dans les crimes contre la personne, puisqu'ils sont auteurs de 72 % de ces crimes, tandis que ce taux s'élève à 47 % si l'on considère tous les GCO.

L'implication des jeunes dans des délits violents liés aux GCO est de plus en plus élevée, et ce, à un âge de plus en plus précoce : selon Statistique Canada, la proportion d'homicides liés aux gangs commis par des jeunes de 12 à 17 ans est passée de 16 % en 2022 à 31 % en 2023⁵. Au Québec, des délits violents chez les jeunes sont également observés. Le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) constate, par exemple, une augmentation de 42 % du nombre de mineurs impliqués dans des crimes violents⁶ entre 2021 et 2025 et une augmentation de 64 % des crimes commis avec une arme par des mineurs depuis la fin de la pandémie⁷. Le Service de police de Laval (SPL), de son côté, constate que les mineurs (victimes et agresseurs ou agresseuses) représentaient 40 % des personnes impliquées dans la violence armée et identifie comme une

¹ À ce sujet, voir ces articles : Joel Lemay (2025), « 50 vols de voiture à Trois-Rivières : quatre suspects âgés de 20 ans et moins arrêtés », *Journal de Québec*, 20 novembre, <https://www.journaldequebec.com/2025/11/20/50-vols-de-voiture-a-trois-rivieres-4-suspects-ages-de-20-ans-et-moins-arretes> ; Michael Nguyen (2025), « Nouvelle vague d'extorsion dans les bars : "Venez nous jaser", dit la police aux proprios », *Journal de Montréal*, 16 mai, <https://www.journaldemontreal.com/2025/05/16/nouvelle-vague-dextorsion-dans-les-bars-venez-nous-jaser-dit-la-police-aux-proprios> ; Daniel Renaud (2026), « Crimes violents chez les mineurs | Les policiers misent sur une nouvelle approche en 2026 », *La Presse*, 2 janvier, <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2026-01-02/crimes-violents-chez-les-mineurs/les-policiers-misent-sur-une-nouvelle-approche-en-2026.php>.

² Gouvernement du Canada (2026), *Rapport Public sur le crime organisé au Canada de 2025*, Service canadien de renseignements criminels, Ottawa, Gouvernement du Canada.

³ À ce sujet, voir ces articles et reportages : Charlotte Dumoulin (2024), « Les gangs de rue recrutent des mineurs sur les réseaux sociaux », *Ici Radio Canada*, 6 novembre, <https://ici.radio-canada.ca/rci/fr/nouvelle/2114727/gangs-rue-recrutement-jeunes-reseaux> ; Patrick Lagacé (2025), « Recrutement sur les réseaux sociaux | Les jeunes de plus en plus sollicités par le crime organisé », *Lagacé le matin*, 98.5, 17 décembre, <https://www.985fm.ca/audio/744936/les-jeunes-de-plus-en-plus-sollicites-par-le-crime-organise> ; Nouri Nesrouche (2026), « À un clic, à un contact, à un contrat : Comment des adolescents sont aspirés par le crime », *La Converse*, 6 janvier, <https://www.laconverse.com/articles/a-un-clic-a-un-contact-a-un-contrat-comment-des-adolescents-sont-aspires-par-le-crime>.

⁴ Gouvernement du Canada (2026), *Rapport Public sur le crime organisé au Canada de 2025*, Service canadien de renseignements criminels, Ottawa, Gouvernement du Canada.

⁵ Statistiques Canada (2024), « Tendances observées au chapitre des homicides au Canada, 2023 », *Le Quotidien*, 11 décembre, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/241211/dq241211a-fra.htm>.

⁶ Selon la définition de statistiques Canada, les crimes violents ou crimes contre la personne comprennent les infractions impliquant l'usage, la tentative d'usage ou la menace d'usage de la force contre une personne. Ils incluent notamment l'homicide, la tentative de meurtre, les voies de fait, les agressions sexuelles et le vol qualifié.

⁷ Mayssa Ferah (2026), « La police de Longueuil renforce sa présence autour des écoles », *La Presse*, 2 février, <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2026-02-02/montee-des-crimes-violents-chez-les-jeunes/la-police-de-longueuil-renforce-sa-presence-autour-des-ecoles.php>.

des possibles explications de cette augmentation de la violence chez les jeunes les tensions entre les GCO établis et les gangs émergents qui se traduisent par des ripostes entre ces groupes⁸.

Cette évolution vers un recrutement qui survient à un âge de plus en plus précoce et la commission de crimes violents à un âge de plus en plus hâtif a fait l'objet de recherches⁹. Parmi les facteurs qui augmentent le risque que des jeunes se joignent à un GCO, la recherche a notamment identifié des expériences traumatiques vécues à l'enfance ou l'adolescence ainsi que la pauvreté¹⁰. D'autres facteurs de risques individuels ont été identifiés dans la littérature. Parmi ceux-ci, il y a notamment les difficultés scolaires, l'impulsivité, la recherche d'appartenance et de reconnaissance, les expériences de violence ou de négligence, la consommation de substances, les problèmes de santé mentale, ainsi qu'un sentiment d'exclusion sociale ou de marginalisation, souvent combinés à des contextes familiaux et sociaux marqués par la vulnérabilité et la défavorisation¹¹. À cet égard, ces jeunes personnes en situation de vulnérabilité seraient particulièrement exposées à des dynamiques d'exploitation criminelle, un phénomène qui suscite une attention croissante. Bien que certains jeunes puissent participer volontairement à certaines activités criminelles, d'autres exécuteraient plutôt des activités au profit de groupes criminels sous la contrainte ou la manipulation¹². Considérant ces nouvelles tendances, il apparaît pertinent de mener une recherche portant sur les dynamiques de recrutement et d'implication des jeunes dans des activités en lien avec le crime organisé.

Réponses institutionnelles récentes

Plusieurs mesures ont été déployées au cours des dernières années en réponse à ce phénomène. D'abord, dans son budget de 2025, le gouvernement fédéral a annoncé un financement de 1,7 milliard de dollars sur 4 ans à compter de 2026-2027 à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour qu'elle puisse, notamment, mieux contrer un large éventail de menaces liées au crime organisé transnational, aux crimes financiers et au blanchiment d'argent. À l'échelle provinciale, le gouvernement du Québec a annoncé le déploiement du [Programme québécois de lutte contre la criminalité](#) (PQLC). Assorti d'un financement total de 139,4 millions de dollars sur cinq ans, le PQLC vise notamment à soutenir des initiatives de prévention du recrutement d'adolescents et d'adolescentes par des groupes criminels¹³. Avec la mise en place de ce programme, le MSI

⁸ Daniel Renaud (2025), « Les mineurs impliqués dans 40 % des violences armées », *La Presse*, 29 mai, <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2025-05-29/laval/les-mineurs-impliques-dans-40-des-violences-armees.php#:~:text=Les%20mineurs%20sont%20impliqu%C3%A9s%20dans,depuis%20deux%20ans%20%C3%A0%20Laval.&text=C'est%20le%20triste%20constat,une%20recrudescence%20des%20violences%20arm%C3%A9es>.

⁹ CTV News (2025), « Les gangs de rue recrutent les jeunes de plus en plus tôt », *Noovo Info*, 16 décembre, <https://www.noovo.info/nouvelles/patrouille/article/les-gangs-de-rue-recrutent-les-jeunes-de-plus-en-plus-tot/> ; Yannick Beaudoin (2025), « Pourquoi les jeunes sont-ils davantage recrutés par les gangs de rue ? », *TVA Nouvelles*, 15 décembre, <https://www.tvanouvelles.ca/2025/12/15/pourquoi-les-jeunes-sont-ils-davantage-recrutes-par-les-gangs-de-rue> ; Patrick Lagacé (2025), « Mineurs recrutés par les groupes criminalisés. « Ces jeunes sont à la recherche de quelque chose pour se sentir important » », *Lagacé le matin*, 98.5 Montréal, 15 décembre, <https://www.985fm.ca/audio/744312/ces-jeunes-sont-a-la-recherche-de-quelque-chose-pour-se-sentir-important> ; Stéphanie Marin (2026), « Parmi ses objectifs pour 2026, la police de Montréal veut sauver les jeunes ados de la criminalité », *Le Devoir*, 10 février, <https://www.ledevoir.com/actualites/justice/955011/parmi-objectifs-2026-spvm-veut-rescaper-jeunes-ados-criminalite>.

¹⁰ Idem.

¹¹ Marc Le Blanc et Maurice Cusson (dir.) (2010), *Traité de criminologie empirique*, Montréal, Presse de l'Université de Montréal ; Carlo Morselli et al. (2014), *Délinquance et gangs de rue : l'effet structurant de l'enchâssement social sur les facteurs de risque traditionnels*, Rapport de recherche, Action concertée Prévention, délinquance et gang de rue, Québec, Fonds de recherche du Québec, 8 juin, [Délinquance et gangs de rue : l'effet structurant de l'enchâssement social sur les facteurs de risque traditionnels - Fonds de recherche du Québec - FRQ](#).

¹² Institut universitaire Jeunes en difficulté (2026), « L'exploitation des personnes mineures à des fins criminelles », *Bulle d'info*, 32(avril), https://www.ijud.ca/sites/ijud/files/media/document/Bulle_d-info_32Exploitation_avril_2026.pdf.

¹³ Ministère de la sécurité publique (2026), « Soutien à des initiatives du terrain pour renforcer la prévention de la criminalité et la lutte contre celle-ci partout au Québec », *PR Newswire*, 10 mars, <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/soutien-a-des-initiatives-du-terrain-pour-renforcer-la-prevention-de-la-criminalite-et-la-lutte-contre-celle-ci-partout-au-quebec-825622105.html>.

visé à renforcer la prévention de la criminalité et la lutte contre celle-ci au Québec par le soutien de plusieurs initiatives terrain qui interviennent directement auprès des jeunes.

Sanctionnée le 2 avril 2026, la *Loi visant à favoriser la sécurité et le sentiment de sécurité de la population et modifiant diverses dispositions* prévoit notamment l'interdiction d'exposer un objet identifiant une entité à dessein criminel. Cette disposition restreint directement la visibilité de ces groupes dans l'espace public. Limitant ainsi leur influence, elle vise à affecter leur capacité de recrutement de jeunes.

Concernant la réponse policière, les corps de police ont lancé plusieurs opérations pour intervenir sur certains crimes impliquant des jeunes. Le projet Aurora du SPVM vise, entre autres, à détecter et à prévenir des crimes graves qui sont commandés via les réseaux sociaux, alors que le projet UNIS, alliant la SQ, le SPVM, le SPL et le SPAL, a pour but de lutter contre l'extorsion dont sont victimes des commerçants¹⁴. De son côté, le SPVQ a lancé une campagne pour prévenir la violence urbaine chez les jeunes de 13 à 15 ans¹⁵.

Considérant l'ensemble des ressources mobilisées, il est essentiel de mieux comprendre le phénomène et de dégager des pistes d'action pour orienter les interventions et la prévention de la criminalité chez les jeunes.

C'est dans ce contexte que le MSI s'est associé au FRQ pour inviter la communauté de la recherche à répondre au présent appel de propositions.

3. Besoins de recherche

Les propositions soumises dans le cadre de cet appel doivent offrir une démonstration explicite de leur capacité à répondre :

- Aux **objectifs** énoncés à la [section 1 « Objectifs »](#) du présent appel de propositions ET
- Aux trois (3) **besoins de recherche spécifiques** énoncés ci-dessous.

Il est à noter que les questions de recherche énoncées sous chaque besoin sont présentées à titre indicatif. Ainsi, une proposition de projet pourrait s'intéresser à une question de recherche non présente dans l'appel, pourvu que celle-ci démontre sa capacité à répondre explicitement aux besoins de recherche spécifiques et qu'elle applique les définitions présentées dans la section 1 « Objectifs ».

3.1 Besoins de recherche spécifiques

Besoin 1 : Dynamiques de recrutement et d'implication des jeunes dans des activités criminelles au Québec

Les projets proposés devront démontrer leur capacité à cerner les dynamiques actuelles de recrutement et d'implication des jeunes dans des activités criminelles liées au crime organisé afin de permettre de mieux connaître la diversité des stratégies de recrutement, des contextes dans lesquels il s'opère ainsi que les différentes formes d'implication de ces jeunes dans certaines activités criminelles.

¹⁴ SPVM (2026), « Aurora : le SPVM frappe au cœur de la criminalité des jeunes sur les réseaux sociaux », communiqué sur le site du SPVM, *Actualités*, 19 mars, <https://spvm.qc.ca/fr/Communiqués/Détails/16163> ; SPVM (2026), « Unis pour contrer la violence et l'extorsion envers les commerçants », communiqué sur le site du SPVM, 30 avril, <https://spvm.qc.ca/fr/Communiqués/Détails/16175>, <https://www.sq.gouv.qc.ca/services/campagnes/securite-des-commerces/>.

¹⁵ Ville de Québec (2025), « Troué par balle : Le SPVQ lance une campagne pour prévenir la violence urbaine chez les jeunes », nouvelles sur le site de la ville de Québec, 5 novembre, https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/police/nouvelles/nouvelle_details.aspx?IdNouvelle=3048.

Exemples de questions pouvant être abordées en réponse au besoin 1 :

- Quelles sont les stratégies actuelles de recrutement et les modalités d'implication des jeunes dans des activités criminelles ?
- Quelles sont les principales stratégies pour recruter, mobiliser et maintenir l'implication des jeunes ?
- Quel est le rôle des jeunes dans le recrutement de pairs ?
- Observe-t-on des formes d'exploitation criminelle des jeunes ? Si tel est le cas, en quoi se distinguent-elles des logiques d'engagement plus volontaires ou relationnelles ?
- Ces stratégies s'inscrivent-elles en continuité ou en rupture avec les modèles traditionnels ?
- Quelles sont les transformations dans le profil des jeunes personnes recrutées ?
- Quelles sont les motivations initiales des jeunes pour rejoindre un groupe criminel et pour s'impliquer dans des activités liées à celui-ci ?
- Comment les jeunes personnes recrutées et impliquées dans des activités criminelles perçoivent-elles le risque associé ?
- Quel rôle jouent les environnements numériques (plateformes et réseaux sociaux, jeux vidéo, etc.) dans les processus de recrutement et d'implication ?
- Observe-t-on des variations selon les contextes territoriaux (milieux urbains, périurbains, ruraux) ?
- En quoi les modèles actuels se distinguent-ils des modèles classiques d'organisations criminelles (p. ex. : gangs structurés qui pratiquent le recrutement de proximité sur la base de relations préexistantes ou de contact diffus) ? Dans quelle mesure les logiques d'affiliation structurée classiques (par exemple : gang) se transforment-elles ou coexistent-elles avec d'autres formes d'organisation ?

Besoin 2 : Analyse des réponses institutionnelles

Les projets proposés devront démontrer leur capacité à documenter et à analyser les interventions mises en place par les institutions publiques (gouvernementales, policières, scolaires, communautaires ou tout autre acteur pertinent) visant à prévenir le recrutement de jeunes à risque d'implication dans des activités criminelles liées au crime organisé, à réduire leur implication ou à soutenir leur désengagement dans ce type d'activités. Les projets proposés devront considérer les réponses institutionnelles au Québec et, dans la mesure du possible, dans des juridictions comparables.

Exemples de questions pouvant être abordées en réponse au besoin 2 :

- Comment se déclinent les interventions actuellement déployées selon les territoires et contextes ?
- Quelles approches sont utilisées (prévention, intervention précoce, crise, désengagement) ?
- Quels sont les obstacles et les limites des interventions actuelles ?
- Quels facteurs influencent l'efficacité des approches ?
- Comment les interventions sont-elles coordonnées et quels mécanismes soutiennent la collaboration entre les acteurs concernés, le cas échéant ?
- Dans quelle mesure les interventions policières et les pressions exercées sur le crime organisé influencent-elles le recours au recrutement de jeunes ?

Besoin 3 : Pistes d'action applicables au Québec

Sur la base des résultats issus de la réponse aux besoins 1 et 2, les projets proposés devront suggérer des pistes d'action pour contribuer à prévenir l'implication de jeunes dans des activités liées au crime organisé, à intervenir auprès des jeunes personnes impliquées ou à risque d'implication et à soutenir leur désengagement.

En vue de soutenir la prise de décision et l'amélioration des interventions existantes, le projet devra :

- Identifier des pratiques prometteuses ou des approches innovantes, qu'elles soient déjà en place ou à développer;
- Formuler des pistes d'action applicables au contexte québécois.

3.2 Aspects pour accroître la pertinence

Afin d'améliorer la pertinence de leur projet dans le cadre du présent concours, les personnes qui souhaitent déposer un projet sont également invitées à démontrer explicitement la façon dont ce dernier :

- Permettra de repérer des tendances émergentes et d'anticiper de nouvelles tendances concernant le recrutement et l'implication de jeunes dans des activités liées au crime organisé susceptibles d'apparaître au Québec;
- Prendra en compte l'analyse différenciée selon les sexes (ADS).

4. Conditions du concours et du financement

Cette *Action concertée* est **soumise à l'ensemble des règles établies par le FRQ** dans ses [Règles générales communes \(RGC\)](#). Seules les conditions particulières visant l'Action concertée *Mieux comprendre et agir contre le recrutement et l'implication des jeunes dans les activités criminelles liées au crime organisé* sont indiquées dans ce document et prévalent.

4.1 Caractéristiques du financement

Volet	Durée maximale	Montant maximal pour la recherche	Frais indirects de recherche (FIR)	Nombre maximum d'octrois
Projet de recherche	2 ans	299 212 \$	27 % du montant du financement	1

- Le **montant du financement** offert inclut les frais pour la participation à des activités de partenariat, de mobilisation, de transfert des connaissances et de diffusion de la recherche, y compris les rencontres de suivi et de transfert des connaissances organisées par le Fonds.
- Les **frais indirects de la recherche (FIR)** de 27 % sont versés à l'établissement gestionnaire et s'ajoutent à ces montants.
- Les **dépenses admissibles** sont celles présentées dans les [Règles générales communes](#) (RGC). Les spécificités en lien avec ce concours sont présentées à [l'annexe 2 « Dépenses admissibles »](#).
- Des mesures de financement visant la **recherche au collégial** sont offertes. Pour en connaître les balises, consulter la [section 7.3 « Documents requis »](#) et [l'annexe 3 « Mesures de financement pour la recherche au collégial »](#).

4.2 Admissibilité

NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPATIONS

Dans le cadre de ce concours :

- Une (1) prédemande et une (1) demande de financement peuvent être déposées à titre de chercheuse principale ou de chercheur principal, tous volets confondus.
- Les cochercheuses et les cochercheurs (incluant la chercheuse principale ou le chercheur principal) peuvent participer à un maximum de quatre (4) prédemandes ou demandes.

La définition des statuts en recherche et des rôles est présentée dans les [RGC](#), à la section « Définitions – statuts et rôles ».

L'admissibilité de la demande de financement ainsi que des personnes candidates est déterminée par le Fonds sur la base des informations et des documents reçus à l'heure et à la date limites du concours. Elle doit également être maintenue pendant toute la durée du financement, en cas d'octroi. À tout moment du processus, une candidature peut être déclarée non admissible.

CHERCHEUR PRINCIPAL OU CHERCHEUSE PRINCIPALE¹⁶ :

Seules les personnes répondant aux statuts suivants se qualifient pour ce rôle :

- Chercheur ou chercheuse universitaire (statut 1)¹⁷
- Chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne (statut 2)
- Chercheur ou chercheuse de collège titulaire d'un Ph. D. (statut 3 titulaire d'un Ph. D.)

COCHERCHEURS OU COCHERCHEUSES :

Il peut s'agir de personnes répondant aux statuts suivants :

- Chercheur ou chercheuse universitaire (statut 1)¹⁸
- Chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne (statut 2)
- Chercheur ou chercheuse de collège (statut 3)
- Autres statuts en recherche (statut 4)
 - 4a) Chercheur ou chercheuse d'un établissement gouvernemental reconnu par les FRQ
 - 4b) Chercheur ou chercheuse d'une organisation du secteur gouvernemental non reconnue par les FRQ ou privé
 - 4c) Personne des milieux de pratique
 - 4d) Artiste

Sont également admissibles les personnes citoyennes (équivalent du statut 4e des RGC).

COLLABORATEURS OU COLLABORATRICES :

La chercheuse principale ou le chercheur principal peut s'adjoindre des collaboratrices et collaborateurs. Les chercheurs et les chercheuses hors-Québec ne peuvent se prévaloir d'aucun autre rôle que celui de collaborateur ou de collaboratrice. Quant aux personnes répondant aux statuts en formation tels que définis par les [RGC](#), elles ne sont pas admissibles à ce rôle.

À l'étape de la demande complète, la chercheuse principale ou le chercheur principal doit présenter, dans les documents soumis pour évaluation, le rôle et la contribution spécifique de chacune de ces personnes.

4.3 Conditions du financement

- Cet appel de propositions s'inscrivant dans le cadre du cadre des *Actions concertées*¹⁹, la chercheuse principale ou le chercheur principal qui recevra un financement **devra** participer aux **rencontres de suivi** annuelles prévues dans le programme.

¹⁶ Sauf pour les personnes retraitées qui ne peuvent agir qu'à titre de cochercheuse ou cochercheur (statuts 1 et 2).

¹⁷ Précision pour le critère b) du statut 1 : Dans le cadre de ce concours se qualifie également pour le statut 1 la personne répondant au [statut 1 ii\)](#) ayant une affiliation universitaire québécoise lui permettant de co-diriger des étudiants et étudiantes aux cycles supérieurs et des projets de recherche de manière autonome.

¹⁸ Idem.

¹⁹ Ce concours s'inscrit dans les [règles de programme des Actions concertées 2025-2026](#).

- Aux rencontres sont conviés les membres de l'équipe ou des équipes financées, le ou les partenaires de l'Action concertée et un ou des membres du FRQ.
- Organisées et animées par le FRQ, ces rencontres permettent de comprendre les projets en cours, de suivre leur évolution et d'envisager au fur et à mesure les retombées possibles des résultats.
- Généralement tenues par visioconférence, ces rencontres pourraient aussi se tenir en personne.
- Elles se déroulent en français et les documents préparés spécifiquement pour la rencontre devront être rédigés en français.
- Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements du financement.
- En guise de **mention du financement**, les personnes titulaires d'un financement à la suite de ce concours ainsi que leurs cochercheurs et cochercheuses devront indiquer, dans tout rapport, article, publication examinée par les pairs, communication ou toute autre réalisation découlant de l'octroi ce qui suit : « Cette recherche a été subventionnée par le Fonds de recherche du Québec grâce au soutien financier du **ministère de la Sécurité intérieure**, dans le cadre des *Actions concertées* ». Voir la page [Mention | Visibilité | Logo - Fonds de recherche du Québec — FRQ](#) pour plus d'informations.
- Un **rapport d'étape** présentant l'état d'avancement et les résultats préliminaires obtenus à la fin de la première année d'activités sera attendu. Il prendra la forme du document *PowerPoint* présenté lors de la rencontre de suivi mi-parcours. Le document devra être remis au moins deux semaines avant la tenue de la rencontre.
- Un **rapport de recherche**, présentant les résultats du projet, doit être déposé à la fin de la durée de l'octroi.
 - Ce rapport devra être rédigé en français et s'inspirer du [Guide de rédaction du rapport de recherche des Actions concertées](#). Le titre et le résumé du projet pourraient être utilisés à des fins de promotion et de diffusion par le Fonds.
 - Une portion représentant 25 % de la dernière année de la subvention sera retenue jusqu'à l'approbation de ce rapport par le FRQ.
- Après le dépôt du rapport de recherche, le FRQ organise une **rencontre de transfert** des connaissances visant à faire connaître les résultats à un public plus large de personnes utilisatrices potentielles.
 - Elle se tient habituellement par visioconférence.
 - Cette rencontre se déroulera en français et les documents préparés spécifiquement pour cette rencontre devront être rédigés en français.
 - Les chercheuses principales ou chercheurs principaux des projets financés sont tenus d'y participer.
- Un **rapport final** (de nature administrative) devra également être soumis, mais dans un second temps, soit 9 mois après le dépôt du dernier rapport financier annuel, afin de permettre au Fonds et à ses partenaires de documenter l'impact des financements offerts. Ce rapport devra être rédigé en français.
- Les **publications évaluées par les pairs** qui découleront des travaux de recherche rendus possibles par cet octroi devront être diffusées en libre accès immédiatement (sans embargo), sous licence ouverte, conformément à la [Politique de diffusion en libre accès du FRQ](#).

5. Définition du volet « Projet de recherche »

L'objectif de ce volet est de soutenir des projets, menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs et de chercheuses, visant à répondre aux besoins et priorités énoncés dans l'appel de propositions. Les projets financés dans ce volet doivent démontrer leur potentiel à conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances, notamment par l'exploration de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses. Les propositions doivent également faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer la décision et l'intervention.

6. Processus et critères d'évaluation

Le processus d'évaluation se déroulera en deux étapes :

- L'évaluation de pertinence (prédemande) – évaluation sous l'entière responsabilité du FRQ, effectuée par les représentantes et représentants désignés par les partenaires de l'Action concertée, à partir des critères d'évaluation spécifiés dans le présent document.
- L'évaluation scientifique (demande de financement) – évaluation sous l'entière responsabilité du FRQ, effectuée par les pairs, à partir des critères d'évaluation spécifiés dans le présent document.

Pour connaître le fonctionnement et les objectifs spécifiques à chacun de ces comités d'évaluation ainsi que pour de plus amples renseignements à propos de la préparation et de l'évaluation des demandes, on peut consulter les [règles du programme Actions concertées](#) ainsi que les [RGC](#) (articles 4.4 et 4.5).

Par ailleurs, les personnes candidates sont invitées à prendre connaissance de la [Grille de signification des notes du FRQ – secteur SC](#), utilisée par les comités d'évaluation.

Seules les personnes dont la candidature est retenue à l'étape d'évaluation de pertinence (prédemande) seront invitées à déposer une demande de financement.

6.1 Évaluation de pertinence (prédemande)

L'approbation institutionnelle n'est pas requise pour transmettre au Fonds le formulaire de prédemande.

Nous suggérons néanmoins aux personnes intéressées d'informer leur bureau de la recherche aussitôt que possible de leur intention de déposer une prédemande dans ce concours.

La prédemande est une étape éliminatoire et elle est assortie d'un seuil global de passage de 70 %.

Les critères et sous-critères d'évaluation pour les prédemandes sont les suivants :

Projet de recherche

Critère 1 : Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins énoncés dans l'appel de propositions (60 points)*

- Pertinence du projet au regard des objectifs de l'appel de propositions
- Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions
- Effort d'appropriation des besoins énoncés dans l'appel de propositions

**Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.*

Critère 2 : Retombées anticipées (30 points)

- Applicabilité des résultats attendus
- Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics

Critère 3 : Mobilisation des connaissances et liens partenariaux (10 points)

- Ampleur et qualité de la stratégie de [mobilisation des connaissances](#) auprès des différents utilisatrices et utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'*Action concertée*
- Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisatrices et utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'*Action concertée*

Total (100 points)

Pour chaque prédemande jugée pertinente, les commentaires consensuels du comité de pertinence sont transmis à la personne candidate et au comité d'évaluation scientifique. Les personnes qui déposent une demande de financement doivent donc tenir compte des suggestions et des commentaires proposés à cette étape. Sinon, elles doivent justifier, dans la demande de financement, leur choix de ne pas le faire.

6.2 Évaluation scientifique (demande de financement)

L'approbation institutionnelle est obligatoire pour transmettre la demande de financement.

L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil de passage de 70 %.

Le financement sera octroyé en respectant la mise en rang des demandes déposées. Cet ordonnancement final des demandes est le résultat de l'analyse effectuée par le comité d'évaluation scientifique sur la base des critères d'évaluation scientifique présentés plus bas.

Les critères et sous-critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Projet de recherche**Critère 1 : Projet de recherche (50 points)***

- Originalité et contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine
- Clarté de la problématique, pertinence de l'approche théorique et précision des objectifs poursuivis
- Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique
- Réalisme des prévisions budgétaires et du calendrier
- Prise en compte des commentaires du comité de pertinence

*Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.

Critère 2 : Compétences mises à profit pour réaliser le projet (20 points)

- Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (activités de transfert, communications, participation à des processus d'évaluation par les pairs, colloques, encadrement d'étudiantes et d'étudiants, publications, subventions, etc.) en lien avec le projet
- Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet
- Clarté des rôles et contributions des membres de l'équipe dans la réalisation du projet

Critère 3 : Retombées anticipées et stratégie de mobilisation des connaissances (20 points)

- Démonstration du potentiel et de la portée des résultats attendus pour l'intervention, la gestion et la prise de décision
- Stratégie de [mobilisation des connaissances](#) (moyens proposés, publics ciblés — académiques, utilisateurs et utilisatrices — incluant les partenaires de l'*Action concertée*, etc.)
- Liens avec les partenaires du milieu

Critère 4 : Formation (10 points)

- Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche, et variété des tâches et des responsabilités qui lui seront confiées

7. Dépôt de la prédemande et de la demande de financement

7.1 Références importantes

Avant de remplir les formulaires, la personne candidate est invitée à consulter :

- **Section 3 des RGC** pour les règles de présentation d'une demande, en particulier :
 - **Section 3.6 des RGC** pour la langue de rédaction du formulaire et des documents soumis ;
 - **Section 3.2 des RGC** pour les modalités de présentation et de transmission d'une demande ;
- Document [Normes de présentation des fichiers joints aux formulaires électroniques](#) (PDF).

7.2 Formulaire électronique FRQnet

Afin de remplir le formulaire de prédemande et de demande, il est requis de créer au préalable un compte utilisateur au Portfolio électronique FRQnet, interface transactionnelle utilisée par les FRQ (consulter le [Guide d'utilisation FRQnet à l'attention des personnes candidates aux programmes de financement](#)).

Les formulaires de **prédemande** et de **demande** doivent être complétés dans l'**ancien portail FRQnet (secteur Société et culture)** du chercheur principal ou de la chercheuse principale, puis transmis avec tous les documents requis **avant les dates et heures limites** indiquées dans le présent appel de propositions.

Il est de l'entière responsabilité de la personne candidate de choisir le bon programme de financement. En cas d'erreur, le Fonds ne procédera à aucun transfert d'un programme vers un autre.

À l'heure et la date limites du concours, le statut de la demande dans le système FRQnet doit être « transmis à l'établissement » ou « transmis au Fonds ». Pour être considérée comme recevable, la demande dont le statut est « transmis à l'établissement » devra néanmoins afficher le statut « transmis au Fonds » dans les délais prescrits par les [RGC](#) (section 3.2). Toute demande ne répondant pas à ces conditions sera considérée comme non recevable.

La transmission d'une demande implique l'engagement à lire et à respecter les normes d'éthique et d'intégrité, la [Politique de diffusion en libre accès](#), et la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#).

Toutes les sections des formulaires de prédemande et de demande de financement devront être remplies pour pouvoir les transmettre au Fonds. Néanmoins, les sections suivantes ne seront pas transmises aux comités d'évaluation :

- Prédemande : Inscription, Complément d'admissibilité, Suggestion d'experts et d'expertes
- Demande : Inscription, Complément d'admissibilité, Recherche responsable, Contribution aux objectifs de développement durable²⁰

7.3 Documents requis

A. PRÉDEMANDE

Documents à joindre au [formulaire électronique](#) « Prédemande » (FRQnet) :

- Complément d'admissibilité pour le chercheur principal ou la chercheuse principale (disponible dans la Boîte à outils de ce programme)
- Description du projet ou de la programmation : 4 pages maximum
- Bibliographie : 1 page maximum
- Si applicable : joindre un fichier .PDF contenant le titre du projet et le résumé en anglais, dans le cas où la description du projet est rédigée en anglais.

Aucun document n'est requis à cette étape pour les cochercheurs et cochercheuses.

²⁰ En accord avec la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 ([SQRI2](#)), la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 ([SGDD 2023-2028](#)) et conformément à son [Plan d'action de développement durable 2025-2028](#), le FRQ vise à promouvoir le rôle de la science et de la communauté scientifique dans l'atteinte des enjeux portés par les ODD. Pour ce faire, les personnes candidates sont invitées à indiquer, si leur projet s'y prête, la contribution de leur recherche à l'atteinte des ODD dans la section « Contribution aux objectifs de développement durable » du formulaire de leur demande.

B. DEMANDE DE FINANCEMENT

Documents à joindre au [formulaire électronique](#) « Demande » (FRQnet)

- CV-FRQ (CV descriptif) (voir [section 7.5](#)) (6 pages maximum en français ou 5 pages maximum en anglais)
 - Pour le chercheur principal ou la chercheuse principale **et**
 - Pour une sélection de maximum cinq (5) cochercheurs et cochercheuses (statuts 1, 2, 3, 4a, 4b, 4c, 4d)
- Complément d'admissibilité (disponible dans la Boîte à outils de ce programme)
 - Pour le chercheur principal ou la chercheuse principale et
 - Pour tous les cochercheurs et cochercheuses (statuts 1, 2, 3, 4a, 4b, 4c, 4d)
- Description du projet : 10 pages maximum
- Bibliographie : 10 pages maximum
- Justification des dépenses : 2 pages maximum
- Documents additionnels selon le statut en recherche des chercheurs et chercheuses, le cas échéant ([voir section 7.4](#))
- Informations sur les chercheurs et chercheuses de statut 3 qui demandent un supplément « Soutien à la recherche au collégial », le cas échéant ([voir section 7.6](#))
- **Optionnel : une (1) seule** preuve de collaboration d'un partenaire jugé incontournable (lettre ou courriel) : 5 pages maximum

Tous les cochercheurs et cochercheuses doivent donner leur **consentement** pour leur participation à partir de la section « En tant que cochercheur ou cochercheuse » de leur Portfolio électronique FRQnet.

7.4 Documents additionnels à joindre à la demande (selon le statut en recherche du chercheur ou de la chercheuse)

POUR LE CHERCHEUR PRINCIPAL OU LA CHERCHEUSE PRINCIPALE SOUS OCTROI :

Lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'ils et elles conserveront le poste de professeur ou professeure sous octroi pour toute la durée de la subvention. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne sous octroi.

À joindre, par le chercheur principal ou par la chercheuse principale, en un seul fichier .PDF par catégorie, à la section « Autres documents » du formulaire de demande.

POUR LE CHERCHEUR PRINCIPAL OU LA CHERCHEUSE PRINCIPALE DE STATUT 2 (CLINICIEN OU CLINICIENNE) :

Lettre de la direction du département clinique ou de la doyenne ou du doyen de la faculté précisant combien d'heures seront dégagées des obligations cliniques des cochercheuses et cochercheurs pour réaliser le projet de recherche (seulement pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'une bourse de carrière du FRQ).

À joindre, par le chercheur principal ou par la chercheuse principale, en un seul fichier .PDF par catégorie, à la section « Autres documents » du formulaire de demande.

POUR LES PERSONNES CITOYENNES (ÉQUIVALENT DU STATUT 4E)

Lettre de motivation ou d'intérêt à participer au projet (2 pages maximum)

Veillez utiliser le formulaire prévu pour la [lettre de motivation ou intérêt — personnes citoyennes — FRQ — secteur Société et culture](#) disponible également à partir de la Boîte à outils, à joindre à la section « Personnes citoyennes » du formulaire de demande.

7.5 CV-FRQ

Le chercheur principal ou la chercheuse principale ainsi que les cochercheurs et cochercheuses doivent utiliser le [modèle de CV-FRQ](#) et le compléter conformément aux :

- [Instructions du CV descriptif du FRQ](#) ;
- [Normes de présentation des fichiers joints](#) (PDF) aux formulaires FRQnet.

Ces documents sont disponibles à la page [CV-FRQ](#).

Les renseignements fournis dans le CV descriptif doivent être alignés avec les objectifs du programme et ses critères d'évaluation. Il est recommandé de structurer clairement les informations en sous-sections identifiées selon les critères ou sous-critères d'évaluation, afin de mettre en évidence les éléments pertinents pour l'évaluation.

Le CV-FRQ du chercheur principal ou de la chercheuse principale doit être joint à la section « CV-FRQ » du formulaire de demande. Le complément d'admissibilité doit être joint dans la section « chercheur principal ou chercheuse principale ».

Les CV-FRQ des cochercheuses et cochercheurs (une sélection de maximum 5 CV-FRQ parmi l'ensemble des cochercheurs et cochercheuses) doivent être joints séparément à la section « CV-FRQ COC » du formulaire de demande. Les compléments d'admissibilité de tous les cochercheurs et cochercheuses (sauf de statut 4e) doivent être joints à la section « Cochercheurs ou cochercheuses ».

7.6 Section « Soutien collégial »

Les instructions spécifiques se trouvent à [l'annexe 3 « Mesures de financement pour la recherche au collégial »](#).

Le chercheur principal ou la chercheuse principale doit joindre à la section « Soutien collégial » un fichier .PDF unique justifiant la participation de chaque chercheur ou chercheuse de collège demandant le supplément « Soutien à la recherche au collégial », incluant :

- Le nom de la personne bénéficiaire du soutien à la recherche au collégial ainsi que son établissement collégial de rattachement et son poste;
- Le rôle joué par cette personne dans le déploiement du projet ou de la programmation de recherche;
- La justification de l'utilisation des fonds alloués spécifiquement à son implication.

7.7 Documents à fournir en cas d'octroi

POUR DES CHERCHEURS OU CHERCHEUSES À LA RETRAITE :

Lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'il ou elle possédait, avant son départ à la retraite, un poste régulier de professeure ou professeur, qu'il ou elle bénéficiera pour la durée de la subvention d'un local et du soutien logistique nécessaire à la réalisation de ses activités de recherche et qu'il et elle continuera, le cas échéant, à former des étudiantes et étudiants. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne retraitée.

POUR LES COCHERCHEURS ET COCHERCHEUSES SOUS OCTROI :

Lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'ils et elles conserveront le poste de professeur ou professeure sous octroi pour toute la durée de la subvention. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne sous octroi.

POUR LES COCHERCHEURS OU COCHERCHEUSES DE STATUT 2 (CLINIENS ET CLINIENNES) :

Lettre de la direction du département clinique ou de la doyenne ou du doyen de la faculté précisant combien d'heures seront dégagées des obligations cliniques des cochercheuses et cochercheurs pour réaliser le projet de recherche (seulement pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'une bourse de carrière du FRQ).

8. Renseignements

Pour obtenir plus d'informations sur ce concours, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe des *Actions concertées* :

actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca

1 (418) 643-7582 poste 3175

Pour des questions d'ordre technique :

actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca

1 (418) 643-7582 poste 3182

9. Annexe 1 — Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des titulaires et des partenaires

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Le partenaire et le Fonds reconnaissent la propriété intellectuelle des titulaires d'octrois sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de l'Action concertée.

Le partenaire et le Fonds adhèrent au Plan d'action en gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche (gouvernement du Québec, Dépôt légal 2002, Bibliothèque nationale du Québec, ISBN : 2 550 39 429 1) et aux [Règles générales communes](#) du FRQ en matière de propriété intellectuelle, et se conforment aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche académique.

Droits du partenaire concernant le rapport de recherche et sur la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques

Les partenaires et le Fonds peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport de recherche et le rapport final FRQnet qui comprend un résumé des résultats scientifiques. Le FRQ s'assure auprès des titulaires d'octroi, qu'ils détiennent tous les droits permettant cette utilisation par les Parties. Pour ce faire, la mention suivante est précisée dans l'appel de propositions et au moment de l'octroi :

« En acceptant l'octroi, le ou la titulaire accorde une licence non exclusive et non transférable au partenaire de l'Action concertée et au FRQ sur le rapport de recherche et sur la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques. Cette licence permet de les reproduire, de les traduire, de les communiquer au public par quelque moyen que ce soit, de les représenter ou d'exécuter en public et de réaliser des travaux de recherche ultérieurs à partir des résultats qu'ils contiennent. Cette licence est accordée sans limite territoriale et sans limite de temps ».

Le FRQ s'engage à obtenir du titulaire d'octroi un engagement par voie électronique de son acceptation des termes et des conditions rattachées à l'octroi.

Délai de divulgation

Tel que mentionné dans le Programme [Actions concertées](#) ainsi que dans les Appels de propositions, dans le cas où les Parties requièrent un délai de divulgation du rapport de recherche final ou des rapports de recherche intérimaires par le ou la Titulaire d'un octroi, les Parties et les Partenaires, le cas échéant, s'entendent avec le ou la Titulaire d'un octroi quant au délai à respecter avant de divulguer ces documents. Ce délai ne devrait pas excéder un (1) mois suivant la validation administrative par le FRQ et la transmission du document aux Ministres et aux Partenaires, le cas échéant. Exceptionnellement, un délai plus long peut être convenu lorsqu'un événement majeur est prévisible, tel que la tenue d'une commission parlementaire. Dans ce cas, le délai est discuté par les Parties et le ou la Titulaire d'un octroi lors d'une rencontre de suivi.

Citations appropriées

Le partenaire et le Fonds s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

10. Annexe 2 — Dépenses admissibles

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	PROJET
Soutien aux étudiantes et étudiants – rémunération	Étudiantes et étudiants du collégial — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Étudiantes et étudiants de 1 ^{er} cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Étudiantes et étudiants de 2 ^e cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Étudiantes et étudiants de 3 ^e cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Stagiaires postdoctoraux — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
Soutien aux étudiantes et étudiants — bourses et compléments de bourses*	Étudiantes et étudiants du collégial — bourses	
	Étudiantes et étudiants de 1 ^{er} cycle — bourses	
	Étudiantes et étudiants de 2 ^e cycle — bourses	
	Étudiantes et étudiants de 3 ^e cycle — bourses	
	Stagiaires postdoctoraux — bourses	
Soutien au personnel hautement qualifié	Techniciennes et techniciens de recherche — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Professionnelles et professionnels de recherche — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
Soutien au personnel administratif	Personnel administratif — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
Soutien aux chercheuses et chercheurs et aux partenaires	Chercheuses et chercheurs de collège — Dégagement	**
	Chercheuses et chercheurs de collège — Soutien salarial	
	Chercheuses et chercheurs universitaires — Dégagement	
	Partenaires — Dégagement	
Honoraires et dédommagement***	Conférencières et conférenciers invités	
	Chercheuses et chercheurs invités	

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	PROJET
	Services ou expertises scientifiques ou non scientifiques	
	Artistes professionnels	
	Participant·es et participant·s de l'étude	
Frais de déplacement et de séjour	Déplacements liés à la recherche	
	Congrès (séminaires, symposiums, conférences)	
Matériel, équipements et ressources***	Matériel et fournitures de recherche	
	Sécurité et élimination sûre des déchets	
	Équipements (achat, location, coûts d'exploitation, entretien, installation, réparation)	
	Ressources liées aux activités cliniques	
	Animaux de laboratoire	
	Transport de matériel et d'équipement	
	Achat et accès à des banques de données	
	Fournitures informatiques	
Frais de télécommunication	Télécommunications	
Frais de diffusion et de transfert de connaissances	Organisation d'événements ou d'activités	
	Plateformes numériques : sites Web et médias sociaux	
	Publications de travaux de recherche – non revues par les pairs	
	Publications destinées à un lectorat non académique	
	Publications en libre accès — revues par les pairs	
	Reprographie et traduction	

 Dépenses non admissibles

* La bourse doit être directement en lien avec la réalisation du projet.

** Voir [l'annexe 3 « Mesures de financement pour la recherche au collégial »](#).

*** Deux soumissions de deux fournisseurs différents sont exigées lorsque le coût d'un service ou d'un équipement dépasse 20 000 \$.

11. Annexe 3 — Mesures de financement pour la recherche au collégial

Soutien à la recherche au collégial (supplément qui s'ajoute à la subvention)

Un soutien financier d'un montant de **50 000 \$ annuellement** peut être accordé à un chercheur ou une chercheuse de collège titulaire d'un Ph. D. **avec tâche d'enseignement** qui agit comme **chercheur principal ou chercheuse principale** d'un projet financé.

Un soutien financier d'un montant de **25 000 \$ annuellement** peut être accordé à un chercheur ou une chercheuse de collège titulaire d'un Ph. D. **avec tâche d'enseignement** qui agit comme **cochercheur ou cochercheuse** au sein d'un projet financé.

Ce supplément vise à défrayer en partie les coûts afférents à leur participation au projet ou à la programmation. Accordé sous réserve de la disponibilité des fonds, ce supplément peut être utilisé, à la discrétion du chercheur ou de la chercheuse de collège admissible, tant pour un déchargement d'enseignement que pour toute dépense admissible aux [RGC](#), section 8.

Le cumul de ce supplément au travers de plusieurs programmes offerts par le Fonds — secteur Société et culture, est permis dans la limite de 50 000 \$ sur une même année financière. En respect de la règle 6.10 des [RGC](#), l'utilisation de toute somme non dépensée sur une année financière peut être reportée à la suivante — ici, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 50 000 \$.

Dans le cas d'un chercheur ou d'une chercheuse d'un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), la somme pourra être transférée par l'établissement du chercheur principal ou de la chercheuse principale directement à l'établissement collégial auquel est affilié le CCTT.

La demande du Soutien à la recherche au collégial se fait en deux étapes :

1. Pour être autorisé par le Fonds, ce supplément, contrairement aux autres financements optionnels, doit être demandé et justifié dans la section « Soutien collégial » du formulaire de demande FRQnet, interface transactionnelle utilisée par le FRQ pour tous les cochercheurs et cochercheuses ainsi que la chercheuse principale ou le chercheur principal de collège, le cas échéant. Dans le cas contraire, il ne pourra être ni réclamé ni versé en cours d'octroi.
2. En cas d'octroi, et à la suite de l'acceptation du financement par la chercheuse principale ou le chercheur principal, un formulaire post-octroi sera rendu disponible dans leurs Portfolios électroniques FRQnet. En cas de financement, ce supplément sera remis directement à l'établissement gestionnaire du chercheur ou de la chercheuse de collège admissible.

PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

Annexe Q3.2 – Principaux critères d’admissibilité et de sélection

RÉF. : 2026-12975

*Veuillez noter que cette annexe présente un résumé des critères d’admissibilité et de sélection. Pour consulter l’information complète et détaillée, référez-vous aux Normes du programme (Annexe Q3.1).

AXE 1 : SOUTIEN AUX ACTIVITÉS COURANTES	
Critères d’admissibilité - Organisations	Seuls les organismes d’action communautaire comme définis dans le Cadre de référence en matière d’action communautaire du ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) sont admissibles à l’axe 1 du PQLC.
Critères d’admissibilité - Activités	<i>1.1 Volet services de proximité</i> Ce volet permet de soutenir la mission des organismes d’action communautaire dont l’offre de services comprend l’un ou plusieurs de ces services : travail de rue, travail de milieu et services d’hébergement. <i>1.2 Volet exploitation sexuelle</i> Ce volet est dédié au soutien de la mission spécifique des organismes d’action communautaire reconnus pour leurs services de prévention, de soutien et de protection offerts aux jeunes à risque ou victimes d’exploitation sexuelle, ainsi qu’aux jeunes susceptibles de devenir exploités.
AXE 2 : SOUTIEN AUX INITIATIVES	
Critères d’admissibilité - Organisations	Sont admissibles à l’axe 2 du PQLC : - les administrations locales (municipalités, arrondissements, municipalités régionales de comté, agglomérations, regroupements de municipalités, Administration régionale Kativik, conseils de bande et villages nordiques), notamment pour des activités réalisées par un corps de police; - les organismes d’action communautaire comme définis dans le Cadre de référence en matière d’action communautaire du MESS.

PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

Annexe Q3.2 – Principaux critères d’admissibilité et de sélection

RÉF. : 2026-12975

Critères d’admissibilité - Activités	Les initiatives de lutte contre la criminalité soumises doivent privilégier le soutien aux populations vulnérables, l’intervention directe, adaptée à la personne, les activités de prévention secondaire ou tertiaire et impliquer plusieurs partenaires d’intervention.
AXE 3 : SOUTIEN AUX MANDATS STRATÉGIQUES	
Critères d’admissibilité - Organisations	Sont admissibles à l’axe 3 du PQLC : - les administrations locales (municipalités, arrondissements, municipalités régionales de comté, agglomérations, regroupements de municipalités, Administration régionale Kativik, conseils de bande et villages nordiques), notamment pour des activités réalisées par un corps de police; - les organismes d’action communautaire comme définis dans le Cadre de référence en matière d’action communautaire du MESS; - les pôles de concertation intersectoriels; - les établissements d’enseignement et les organisations publiques.
Critères d’admissibilité - Activités	Seuls les mandats stratégiques répondant aux priorités suivantes sont admissibles : 1. Les violences faites aux femmes et aux mineurs, y compris la violence sexuelle, la violence conjugale et l’exploitation sexuelle; 2. La criminalité liée aux groupes présentant une menace pour la sécurité, y compris le crime organisé et les gangs; 3. La cybercriminalité, y compris la fraude, notamment envers les aînés, la cyberintimidation et les crimes motivés par la haine (cyberhaine).
CRITÈRES DE SÉLECTION	
Les demandes sont analysées exclusivement en fonction des éléments suivants. 1. Le respect des modalités du PQLC et la qualité supérieure de la demande de subvention :	

PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

Annexe Q3.2 – Principaux critères d’admissibilité et de sélection

RÉF. : 2026-12975

- a. la demande est en lien direct avec les objectifs du PQLC et les objectifs spécifiques des axes composant le PQLC;
 - b. la demande est complète, précise et concise, inclut tous les documents demandés (voir section « Dépôt d’une demande de subvention » à la page 20) et est déposée avant la date d’échéance de l’appel de candidatures;
 - c. la connaissance aiguë de l’organisation par rapport à la problématique visée, à la clientèle ciblée et à son milieu est démontrée et se reflète dans la qualité de son plan d’action et de ses partenariats.
2. La qualité du plan d’action et la pertinence des activités prévues :
 - a. le plan d’action démontre une forte adéquation de la problématique, de la clientèle et des milieux ciblés par l’organisation avec les activités prévues et les objectifs du PQLC;
 - b. le plan d’action détaille les activités prévues, leurs objectifs, l’échéancier et les résultats attendus;
 - c. le budget lié à la réalisation du plan d’action est clair et détaillé, incluant la contribution de l’organisation et de ses partenaires, et respecte les dépenses admissibles et non admissibles décrites au PQLC;
 - d. l’implication des partenaires à la réussite du plan d’action est détaillée.
3. La démonstration du savoir-faire et de l’expertise de l’organisation et la reconnaissance de ceux-ci par le milieu et les partenaires. Cette démonstration et son analyse s’effectuent en fonction de :
 - a. la connaissance aiguë du demandeur au regard de son milieu, de la problématique et de la clientèle ciblées;
 - b. les lettres d’appui déposées au dossier;
 - c. la participation active de l’organisation à des pôles de concertation;
 - d. le rôle de soutien joué par l’organisation dans son milieu et auprès de partenaires (ex. : offre de formation, participation à des projets de recherche; etc.).
4. Hormis pour les initiatives de développement de connaissances, la capacité de l’organisation à entrer en contact avec la clientèle ciblée et sa capacité à l’orienter vers les ressources appropriées, lorsque pertinent

PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

Annexe Q3.2 – Principaux critères d’admissibilité et de sélection

RÉF. : 2026-12975

-
-
- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">a. l’organisation démontre son expérience dans la réalisation d’interventions auprès de clientèles à risque de délinquance, impliquées dans un parcours criminel, en situation précaire ou de vulnérabilité ou des personnes victimes.b. l’organisation a un réseau de partenaires permettant d’assurer une prise en charge efficace de la clientèle ciblée. |
|---|

Programme québécois de lutte contre la criminalité

Recommandations de financement

AXE 1.1 SOUTIEN AUX ACTIVITÉS COURANTES – Volet services de proximité

RÉGION 01 – BAS-SAINT-LAURENT

Organisation	Type de service	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Carrefour jeunesse-emploi de Témiscouata	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Corporation de la Maison des Jeunes de Trois-Pistoles	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Corporation de l'Entre-Jeunes de Rivière-du-Loup	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
En tout C.A.S. (Concertation, Aide, Soutien)	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Tandem-Jeunesse	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Travail de rue Matanie	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Maison des Jeunes de Matane	Travail de milieu	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TOTAL – BAS-SAINT-LAURENT		840 000 \$	840 000 \$	840 000 \$	2 520 000 \$

RÉGION 02 – SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN					
Organisation	Type de service	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Comité du Travail de rue d'Alma	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Corporation les Adolescents et la Vie de Quartier de Chicoutimi	Travail de milieu	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Service de Travail de Rue de Chicoutimi	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Toxic-Actions	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TOTAL – SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN		480 000 \$	480 000 \$	480 000 \$	1 440 000 \$
RÉGION 03 – CAPITALE-NATIONALE					
Organisation	Type de service	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
La Maison des jeunes de Pont-Rouge 125 inc.	Travail de milieu	119 741 \$	119 741 \$	119 741 \$	359 223 \$
L'Engrenage Saint-Roch	Travail de milieu	11 155 \$	43 310 \$	43 310 \$	97 775 \$
L'Évasion St-Pie X	Travail de milieu	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Maison des jeunes l'Escapade de Val-Bélair	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Pilier Jeunesse	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Programme d'encadrement clinique et d'hébergement P.E.C.H.	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Projet intervention Prostitution Québec inc.	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$

Regroupement Action Prévention jeunesse des Laurentides	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
SQUAT Basse-Ville	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TRAIC Jeunesse	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TRIP Jeunesse Beauport	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TOTAL – CAPITALE-NATIONALE		1 210 896 \$	1 243 051 \$	1 243 051 \$	3 696 998 \$
RÉGION 04 – MAURICIE					
Organisation	Type de service	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Le Trash	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Point de Rue de Trois-Rivières & Nicolet-Yamaska	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TOTAL – MAURICIE		240 000 \$	240 000 \$	240 000 \$	720 000 \$
RÉGION 05 – ESTRIE					
Organisation	Type de service	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Coalition Impact de rue Haute-Yamaska	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Coalition sherbrookoise pour le travail de rue	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Organisme Multus	Travail de milieu	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	150 000 \$
TOTAL – ESTRIE		290 000 \$	290 000 \$	290 000 \$	870 000 \$

RÉGION 06 – MONTRÉAL					
Organisation	Type de service	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
AJOI	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Centre d’amitié autochtone de Montréal	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Dopamine	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
En Marge 12-17	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
L'Anonyme U.I.M.	Hébergement	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
L'Antre-Jeunes de Mercier-Est	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Le Projet Harmonie	Travail de milieu	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Les YMCA du Québec	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Mouvement jeunesse Montréal-Nord	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Plein Milieu	Travail de rue	108 991 \$	108 991 \$	108 991 \$	326 973 \$
Projet Ado Communautaire en Travail de rue	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Résilience Montréal	Travail de milieu	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	120 000 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Spectre de rue inc.	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Travail de rue action communautaire	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$

Un itinéraire pour tous	Travail de milieu	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TOTAL – MONTRÉAL		1 948 991 \$	1 948 991 \$	1 948 991 \$	5 846 973 \$
RÉGION 07 – OUTAOUAIS					
Organisation	Type de service	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
SOS Contact AI-To Inc.	Travail de milieu	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TOTAL – OUTAOUAIS		120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
RÉGION 08 – ABITIBI-TÉMISCAMINGUE					
Organisation	Type de service	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Arrimage Jeunesse	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue	Travail de milieu	0 \$	120 000 \$	120 000 \$	240 000 \$
Groupe IO	Travail de rue	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
TOTAL – ABITIBI-TÉMISCAMINGUE		220 000 \$	340 000 \$	340 000 \$	900 000 \$
RÉGION 09 – CÔTE-NORD					
Organisation	Type de service	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Carrefour Solidaire Haute-Côte-Nord	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TOTAL – CÔTE-NORD		120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
RÉGION 10 – NORD-DU-QUÉBEC					

Organisation	Type de service	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Maison de la famille Salluit	Travail de milieu	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Nurrait Jeunes Karibus	Travail de milieu	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Saqijuj	Travail de milieu	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TOTAL – NORD-DU-QUÉBEC		360 000 \$	360 000 \$	360 000 \$	1 080 000 \$
RÉGION 11 – GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE					
Organisation	Type de service	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Maison des jeunes de Rivière-au-Renard	Travail de milieu	110 413 \$	110 413 \$	110 413 \$	331 239 \$
TOTAL – GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE		110 413 \$	110 413 \$	110 413 \$	331 239 \$
RÉGION 12 – CHAUDIÈRE-APPALACHES					
Organisation	Type de service	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Le Carrefour Employabilité – Travail de rue	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Maison des jeunes Beauce-Centre	Travail de milieu	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Maison des jeunes de Beauce-Sartigan	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Réseau D'Entraide des Appalaches	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TOTAL – CHAUDIÈRE-APPALACHES		480 000 \$	480 000 \$	480 000 \$	1 440 000 \$

RÉGION 13 – LAVAL					
Organisation	Type de service	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Travail de rue de l'Île de Laval	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TOTAL – LAVAL		120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
RÉGION 14 – LANAUDIÈRE					
Organisation	Type de service	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Carrefour jeunesse-emploi Matawinie	Travail de milieu	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Maison des Jeunes de Mascouche	Travail de milieu	110 296 \$	110 296 \$	110 296 \$	330 888 \$
Ô Travail de Rue Etc (OTRE)	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Travail de Rue Lavaltrie	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Travail de rue le TRAJET	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Zone Ados	Travail de milieu	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TOTAL – LANAUDIÈRE		710 296 \$	710 296 \$	710 296 \$	2 130 888 \$

RÉGION 15 – LAURENTIDES					
Organisation	Type de service	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Le lien de rue de Mirabel	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
L'Écluse des Laurentides	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TOTAL – LAURENTIDES		240 000 \$	240 000 \$	240 000 \$	720 000 \$
RÉGION 16 – MONTÉRÉGIE					
Organisation	Type de service	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Le Centre d'intervention-Jeunesse des Maskoutains	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Le Pacte de rue inc.	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
L'estrade	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
L'Inter Section MRC d'Acton	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Macadam Sud	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Maison des jeunes de Saint-Rémi inc.	Travail de milieu	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Maison des jeunes de Varennes inc.	Travail de milieu	119 999 \$	119 999 \$	119 999 \$	359 997 \$
Passe-moi la puck	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TOTAL – MONTÉRÉGIE		959 999 \$	959 999 \$	959 999 \$	2 879 997 \$

RÉGION 17 – CENTRE-DU-QUÉBEC					
Organisation	Type de service	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
La Piaule Centre du Québec inc.	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
LaRue Bécancour inc.	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Répit Jeunesse	Travail de rue	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TOTAL – CENTRE-DU-QUÉBEC		360 000 \$	360 000 \$	360 000 \$	1 080 000 \$
SOUS-TOTAL AXE 1.1		8 810 595 \$	8 962 750 \$	8 962 750 \$	26 736 095 \$

AXE 1.2 SOUTIEN AUX ACTIVITÉS COURANTES – Volet exploitation sexuelle

RÉGION 02 – SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
CALACS du Saguenay	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Service de travail de rue de Chicoutimi	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
CALACS Entre Elles	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
Le Patro de Jonquière inc.	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Maison d'hébergement l'Issue	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
TOTAL – SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN	560 000 \$	560 000 \$	560 000 \$	1 680 000 \$

RÉGION 03 – CAPITALE-NATIONALE

Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
La Maison de Marthe	119 803 \$	119 803 \$	119 803 \$	359 409 \$
Maison Marie-Frédéric	116 850 \$	116 850 \$	116 850 \$	350 550 \$
Projet intervention Prostitution Québec inc.	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Projet L.U.N.E.	113 272 \$	113 272 \$	113 272 \$	339 816 \$
SQUAT Basse-Ville	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$

TRAIC Jeunesse	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TOTAL – CAPITALE-NATIONALE	709 925 \$	709 925 \$	709 925 \$	2 129 775 \$
RÉGION 04 – MAURICIE				
Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Centre d'amitié autochtone La Tuque	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TOTAL – MAURICIE	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
RÉGION 05 – ESTRIE				
Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
CALACS Agression Estrie	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TOTAL – ESTRIE	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
RÉGION 06 – MONTRÉAL				
Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
AJOI	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Centre d'expertise en agression sexuelle Marie-Vincent (CEASMV)	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
En Marge 12-17	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
La Sortie	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$

L'Anonyme U.I.M.	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Coalition québécoise contre la traite des personnes	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	72 244 \$	72 244 \$	72 244 \$	216 732 \$
Spectre de rue inc.	119 999 \$	119 999 \$	119 999 \$	359 997 \$
Un toit pour elles	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Centre d’amitié autochtone de Montréal	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Résilience Montréal	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	120 000 \$
TOTAL – MONTRÉAL	1 192 243 \$	1 192 243 \$	1 192 243 \$	3 576 729 \$
RÉGION 07 – OUTAOUAIS				
Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
CALAS de l’Outaouais	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Centre d'intervention en abus sexuels pour la famille	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TOTAL – OUTAOUAIS	240 000 \$	240 000 \$	240 000 \$	720 000 \$
RÉGION 12 – CHAUDIÈRE-APPALACHES				
Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Alliance-Jeunesse Chutes-de-la-Chaudière	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TOTAL – CHAUDIÈRE-APPALACHES	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$

RÉGION 13 – LAVAL				
Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Travail de rue de l'Île de Laval (T.R.Î.L.) inc.	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TOTAL – LAVAL	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
RÉGION 14 – LANAUDIÈRE				
Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
CALACS La Chrysalide	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
CALACS Lueur d'Espoir	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Travail de rue le TRAJET	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TOTAL – LANAUDIÈRE	360 000 \$	360 000 \$	360 000 \$	1 080 000 \$
RÉGION 15 – LAURENTIDES				
Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Le Phare des Affranchies	119 343 \$	119 343 \$	119 343 \$	358 029 \$
TOTAL – LAURENTIDES	119 343 \$	119 343 \$	119 343 \$	358 029 \$

RÉGION 16 – MONTÉRÉGIE				
Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
CALACS des Rivières Haute-Yamaska Brome-Missisquoi	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Centre d'intervention en violence et agressions sexuelles de la Montérégie (CIVAS Montérégie)	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Groupe Action Nouvelle Vie	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Justice alternative du Suroît	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Action jeunesse St-Pie X de Longueuil inc.	109 200 \$	109 200 \$	109 200 \$	327 600 \$
La Traversée	117 260 \$	117 260 \$	117 260 \$	351 780 \$
TOTAL – MONTÉRÉGIE	706 460 \$	706 460 \$	706 460 \$	2 119 380 \$
RÉGION 17 – CENTRE-DU-QUÉBEC				
Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
La Piaule Centre du Québec inc.	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
Répit Jeunesse	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
LaRue Bécancour inc.	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TOTAL – CENTRE-DU-QUÉBEC	360 000 \$	360 000 \$	360 000 \$	1 080 000 \$
SOUS-TOTAL AXE 1.2	4 847 971 \$	4 847 971 \$	4 847 971 \$	14 543 913 \$

AXE 2 - SOUTIEN AUX INITIATIVES

RÉGION 01 – BAS-SAINT-LAURENT

Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent Ce financement permettra d’assurer la continuité du mécanisme de concertation régionale en travail de rue du Bas-Saint-Laurent.	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
TOTAL – BAS-SAINT-LAURENT	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$

RÉGION 02 – SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Maison d'hébergement l'Issue Le financement servira à accroître l’offre de services de proximité et à maintenir le continuum de réponse aux besoins des personnes vivant ou à risque de vivre de l’exploitation sexuelle, pendant la transition vers un modèle de services à deux volets : Hébergement et Services de proximité. Cette initiative vise à éviter toute rupture de services et à renforcer la prévention des risques criminogènes par des interventions concertées et adaptées.	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
TOTAL – SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$

RÉGION 03 – CAPITALE-NATIONALE				
Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Programme d'encadrement clinique et d'hébergement P.E.C.H. L'initiative consiste à bonifier l'offre de services de P.E.C.H. auprès des partenaires (policiers, réseau de la santé et communautaire), en leur offrant leur expertise en matière d'intervention et de prévention auprès des personnes désaffiliées ayant des comportements entraînant un haut risque d'escalade de la violence, du passage à l'acte suicidaire, homicidaire ou criminel. Ce financement viendra également bonifier l'espace d'échange et de mise en commun d'informations entre les partenaires de P.E.C.H. et du service de police en intégrant à l'offre de services une intervenante pivot.	89 962 \$	89 962 \$	89 962 \$	269 886 \$
Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) Ce financement vise à développer une approche mixte et intégrée pour révolutionner l'intervention auprès des jeunes de 12 à 35 ans les plus vulnérables en lien avec les problématiques de l'itinérance, de l'exploitation sexuelle et de la délinquance. L'initiative repose sur la création d'un partenariat stratégique et novateur : le jumelage opérationnel de deux professionnels du milieu communautaire avec des policiers du SPVQ.	0 \$	234 800 \$	241 290 \$	476 090 \$
Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) Le projet du SPVQ permettra l'intégration permanente de deux enquêteurs jeunesse qui se consacrent à temps plein aux dossiers et aux activités des centres de protection et de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Cap-Rouge (L'escale) et de Beauport (Le Gouvernail). Cette initiative vise à fusionner les forces des deux cultures professionnelles : d'une part, l'expertise en sécurité et l'application de la loi, et d'autre part, l'intervention psychosociale spécialisée déjà en place.	250 000 \$	243 396 \$	250 000 \$	743 396 \$

Association des directeurs de police des Premières Nations et Inuit du Québec L'initiative concertée de prévention autochtone est un programme structurant visant à renforcer durablement les capacités préventives des corps policiers autochtones du Québec. Elle combine un renforcement professionnel par l'embauche d'un criminologue coordonnateur, une intervention directe dans trois communautés pilotes et un transfert de connaissances à l'échelle nationale autochtone.	0 \$	250 000 \$	250 000 \$	500 000 \$
TOTAL – CAPITALE-NATIONALE	339 962 \$	818 158 \$	831 252 \$	1 989 372 \$
RÉGION 04 – MAURICIE				
Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Sécurité publique Opitciwan Le Programme de réinsertion et de suivi post-criminalité vise à réduire la récidive, à stabiliser les comportements à risque et à soutenir la réintégration durable des personnes judiciarisées. Il s'appuie sur un modèle d'intervention culturellement adapté et axé sur la responsabilisation, la guérison et l'accès à l'emploi local.	0 \$	178 400 \$	185 094 \$	363 494 \$
TOTAL – MAURICIE	0 \$	178 400 \$	185 094 \$	363 494 \$
RÉGION 05 – ESTRIE				
Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Maison des Jeunes de Granby Le financement permettra la mise en place d'un comité clinique intersectoriel réunissant police, écoles, organismes communautaires et partenaires spécialisés. Ce comité vise à créer un réseau de soutien coordonné pour intervenir efficacement auprès des jeunes	100 000 \$	38 331 \$	75 069 \$	213 400 \$

vulnérables et développer des stratégies novatrices favorisant la prévention et la cohésion sociale. Le projet vise également à instaurer des ANIMS pivots au sein de l'équipe de la Maison des jeunes (MDJ). Ces derniers seraient présents dans les lieux à risque, à la MDJ et dans les écoles, afin d'agir rapidement lors de situations de violence ou de criminalité.				
TOTAL – ESTRIE	100 000 \$	38 331 \$	75 069 \$	213 400 \$
RÉGION 06 – MONTRÉAL				
Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Centre Socioéducatif Lasallien Ce financement permettra de soutenir deux postes d'agents pivots dans des écoles à très forte défavorisation. Ceux-ci assureront la liaison entre l'école, le jeune et sa famille et la communauté. L'action de ces intervenants sera également évaluée de manière rigoureuse pour consolider ce modèle novateur.	0 \$	100 000 \$	100 000 \$	200 000 \$
Collectif Ex-Placé DPJ Ce financement permettra de renforcer le volet « Repairs » de l'organisme en y ajoutant un parcours structuré de pair-aidance. Ce volet est consacré à la transition à la vie adulte des jeunes ayant un parcours avec la protection de la jeunesse et vise à les soutenir dans l'acquisition d'autonomie, la stabilisation de leurs conditions de vie et leur inclusion sociale, pour réduire les risques de rupture, d'itinérance, de judiciarisation et d'exclusion.	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
La Maison Benoit-Labre Ce financement permettra de créer et d'expérimenter un modèle novateur de cohabitation urbaine fondé sur la médiation, la concertation intersectorielle et l'intervention sociale pour favoriser l'occupation positive de l'espace autour du Marché Atwater et du métro Lionel-Groulx.	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$

Les YMCA du Québec Le projet Dialogue vise l’implantation d’une structure de travail de milieu et de collaboration en contexte scolaire reconnue par la recherche centrée sur la détection précoce des situations de vulnérabilité, la création de liens de confiance et l’arrimage vers des ressources adaptées.	0 \$	75 551 \$	68 918 \$	144 469 \$
Ville de Montréal – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension Les sommes octroyées permettront d’actualiser la Stratégie jeunesse en prévention de la criminalité, datant de 2022, pour réévaluer les causes de la criminalité chez les jeunes de 12 à 35 ans et les interventions efficaces, et pour cibler les champs d’action municipaux au sein desquels des investissements peuvent être déployés par l’arrondissement.	30 000 \$	14 000 \$	10 000 \$	54 000 \$
Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue (ROCQTR) Le projet « Violence et apaisement social » vise à documenter et à valoriser les pratiques des travailleurs de rue et des organismes communautaires de travail de rue qui contribuent à l’apaisement des tensions et à la prévention de la délinquance, notamment auprès des jeunes vulnérables de 12 à 35 ans.	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
Centre d'expertise en agression sexuelle Marie-Vincent (CEASMV) Ce financement permettra l’actualisation des connaissances et des contenus de formation en exploitation sexuelle ainsi que le soutien aux régions où les ressources et l’expertise pour intervenir en exploitation sexuelle sont limitées.	99 900 \$	99 900 \$	99 900 \$	299 700 \$

Via-Travail Inc. L’initiative financée consiste en des thérapies de groupe fermées utilisant l’intervention assistée par l’animal pour des personnes à risque de judiciarisation ou judiciarisées. En partenariat avec le milieu universitaire, un volet de recherche analysera les trajectoires avant et après la participation des personnes au projet pour documenter les retombées cliniques et sociales et ajuster le programme.	93 802 \$	100 000 \$	100 000 \$	293 802 \$
AJOI Le financement accordé permet d’élargir l’amplitude, la portée et la qualité des services de la Halte Dorval, dont la clientèle est principalement inuite.	250 000 \$	250 000 \$	250 000 \$	750 000 \$
Centre d’amitié autochtone de Montréal L’initiative est composée d’un volet d’employabilité adapté culturellement et d’un service structuré d’intervention post-trauma visant à renforcer la sécurité, la stabilité et les perspectives des personnes autochtones en situation de vulnérabilité, tout en réduisant les risques de criminalisation, d’exploitation et de marginalisation urbaine.	0 \$	250 000 \$	250 000 \$	500 000 \$
Projets Autochtones du Québec L’initiative vise à accompagner plus efficacement les jeunes Autochtones en situation de grande vulnérabilité à leur arrivée à Montréal, ou à un moment critique de leur trajectoire, par exemple à la sortie du Directeur de la protection de la jeunesse ou d’un premier épisode d’itinérance.	0 \$	205 060 \$	209 262 \$	414 322 \$

Ville de Montréal L’initiative Action rapide et intégrée pour les personnes en situation de vulnérabilité vise à mettre en place une réponse rapide et concertée permettant d’intervenir efficacement en cas de menace sérieuse pour la sécurité ou le bien-être des populations vulnérables au square Cabot. La population prioritaire ciblée est constituée de personnes autochtones en situation d’itinérance. Une attention particulière est portée aux femmes inuites.	0 \$	250 000 \$	250 000 \$	500 000 \$
TOTAL – MONTRÉAL	773 702 \$	1 644 511 \$	1 638 080 \$	4 056 293 \$
RÉGION 07 – OUTAOUAIS				
Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Repère familial Vallée-de-la-Gatineau Le projet L’Envolée a pour objectif principal de prévenir l’entrée et la persistance des jeunes vulnérables dans la criminalité en s’attaquant à la cause fondamentale de leurs conduites à risque : les traumatismes complexes.	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
Centre d'intervention en abus sexuels pour la famille L’initiative vise à combler le besoin documenté de développer un volet Exploitation sexuelle mieux adapté pour les peuples autochtones de la région de l’Outaouais. Le financement servira à l’adaptation culturelle et au renforcement des services pour les peuples autochtones de l’Outaouais.	0 \$	208 200 \$	231 700 \$	439 900 \$
TOTAL – OUTAOUAIS	100 000 \$	308 200 \$	331 700 \$	739 900 \$

RÉGION 08 – ABITIBI-TÉMISCAMINGUE				
Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
La Soupape Maison des jeunes inc. Le projet « #Jeunes connectés, jeunes protégés » vise à déployer un modèle d’intervention communautaire intégré en cyberharcèlement.	70 500 \$	68 700 \$	72 300 \$	211 500 \$
Centre résidentiel communautaire de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord du Québec (CRC D'ATNQ) Le financement permet de maintenir les services existants et de poursuivre le développement de l’initiative concertée Tebwewin Aki. Celle-ci agit sur les enjeux de sécurité des communautés, par le biais d’interventions adaptées en gestion du risque et de la réinsertion sociale des personnes judiciairisées.	0 \$	65 519 \$	62 475 \$	127 994 \$
TOTAL – ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	70 500 \$	134 219 \$	134 775 \$	339 494 \$

RÉGION 09 – CÔTE-NORD				
Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Les Productions Innu Nikamu L’initiative « Jeunesse, prévention et partenariats – Pour une approche concertée en sécurité communautaire autochtone » vise à prévenir la délinquance et à renforcer la sécurité communautaire chez les jeunes Autochtones de 12 à 35 ans à Mani-Utenam, à Uashat, à Sept-Îles et sur la Côte-Nord. L’initiative repose sur deux volets complémentaires : assurer la continuité des interventions sur le terrain de l’intervenante jeunesse et développer une stratégie régionale de partenariats en gestion, y compris notamment la création d’une table régionale de concertation en prévention jeunesse.	250 000 \$	250 000 \$	250 000 \$	750 000 \$
TOTAL – CÔTE-NORD	250 000 \$	250 000 \$	250 000 \$	750 000 \$
RÉGION 10 – NORD-DU-QUÉBEC				
Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Saqijjuq Ce financement permettra de financer l’Équipe d’intervention mobile de Kuujjuaq. Composée d’un intervenant social et d’un agent de police, l’équipe privilégie des solutions qui respectent la dignité, l’autonomie et les valeurs culturelles des personnes concernées. Elle agit en soirée et la nuit, périodes pendant lesquelles les situations de détresse sont les plus fréquentes. Cette approche interdisciplinaire permet de désamorcer les crises liées à la santé mentale, à la consommation de substances, à la violence conjugale ou à des conflits familiaux, tout en évitant le recours systématique à la judiciarisation, à l’hospitalisation ou à l’intervention des services de protection de la jeunesse.	250 000 \$	250 000 \$	250 000 \$	750 000 \$

Saqijuj Ce financement permettra de planifier, <u>d'implanter</u> et de déployer une équipe d'intervention mobile dans la communauté de Salluit. Composée d'un intervenant social et d'un agent de police, l'équipe privilégie des solutions qui respectent la dignité, l'autonomie et les valeurs culturelles des personnes concernées. Elle agit en soirée et la nuit, périodes pendant lesquelles les situations de détresse sont les plus fréquentes. Cette approche interdisciplinaire permet de désamorcer les crises liées à la santé mentale, à la consommation de substances, à la violence conjugale ou à des conflits familiaux, tout en évitant le recours systématique à la judiciarisation, à l'hospitalisation ou à l'intervention des services de protection de la jeunesse.	250 000 \$	250 000 \$	250 000 \$	750 000 \$
TOTAL – NORD-DU-QUÉBEC	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	1 500 000 \$
RÉGION 12 – CHAUDIÈRE-APPALACHES				
Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Alternatives Côte-Sud Le projet « Alt+, À toi la suite » s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans et vise à repérer, à évaluer et à accompagner les jeunes à risque de criminalisation à l'aide d'actions concertées impliquant l'école, la famille, la communauté et les services spécialisés.	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
I.C.I. Montmagny-L'Islet Ce projet vise à renforcer la prévention de la criminalité dans les municipalités régionales de comté de Montmagny et de L'Islet en soutenant les intervenants de rue, de proximité et de milieu grâce à un cadre structuré de codéveloppement professionnel.	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$

Service de police de la Ville de Lévis Le Service de police de la Ville de Lévis bénéficie de deux intervenants psychosociaux à même leurs locaux pour une prise en charge rapide et prioritaire lors des interventions policières. Ces ressources sont présentes en semaine, du lundi au vendredi. Le présent financement servira à ajouter un intervenant pour couvrir la fin de semaine.	0 \$	61 539 \$	61 539 \$	123 078 \$
Carrefour jeunesse emploi Beauce-Nord Ce financement permettra l’implantation d’un service de travail de rue en Beauce-Centre, avec l’embauche de deux travailleurs de rue. Cette initiative vise à rejoindre les jeunes vulnérables ou à risque de comportements délinquants, ainsi que les personnes immigrantes en situation d’isolement, dans les lieux où ils se trouvent réellement. Elle répond à des besoins urgents identifiés par les partenaires : hausse de l’itinérance cachée, consommation, attroupements inquiétants dans des lieux publics et absence de services pour les jeunes qui quittent le terrain scolaire.	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
TOTAL – CHAUDIÈRE-APPALACHES	300 000 \$	361 539 \$	361 539 \$	1 023 078 \$
RÉGION 15 – LAURENTIDES				
Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Centre d'hébergement multiservice de Mirabel Les sommes octroyées permettront de soutenir le mécanisme de concertation de prévention secondaire et tertiaire de la criminalité de l’organisme, EPUME (Ensemble Pour Un Mieux-Être). Celui-ci rassemble intervenants communautaires, travailleurs de rue, services policiers, professionnels privés et partenaires institutionnels dans le but d’offrir une réponse coordonnée, rapide et hautement efficace pour les jeunes à risque.	90 000 \$	90 000 \$	90 000 \$	270 000 \$

Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville L’initiative consiste à dédier une ressource policière au Centre de réadaptation pour jeunes en difficultés d’adaptation de Sainte-Thérèse pour renforcer la prévention de la criminalité et la protection des jeunes. Ce centre occasionne une grande mobilisation d’effectifs policiers, notamment en lien avec les fugues.	250 000 \$	0 \$	123 129 \$	373 129 \$
Centre d'hébergement multiservice de Mirabel L’ATOUT est une clinique mobile en dépendance, santé sexuelle et intervention psychosociale qui vise la prévention secondaire et tertiaire de la criminalité. L’initiative se déploie dans les Basses-Laurentides, la municipalité régionale de comté d’Argenteuil et la communauté mohawk de Kanesatake. Il s’agit d’un VR aménagé en clinique pour joindre les personnes vulnérables directement dans leurs milieux de vie, aux endroits non couverts par ce type de service, ou les partenaires locaux mentionnent la présence de jeunes désaffiliés du système.	0 \$	90 000 \$	90 000 \$	180 000 \$
TOTAL – LAURENTIDES	340 000 \$	180 000 \$	303 129 \$	823 129 \$
RÉGION 16 – MONTÉRÉGIE				
Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Macadam Sud Le financement permettra de répliquer le programme SPHÈRES, qui vise à établir un filet concerté de services et de sécurité alentour de victimes d’exploitation sexuelle âgées de 12 à 24 ans.	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$

Régie intermunicipale de police Roussillon Le projet de la Régie intermunicipale de police Roussillon consiste à financer deux ressources en intervention psychosociale. Celles-ci vont œuvrer à même les locaux de la Régie et collaboreront avec les policiers. Elles vont assurer le suivi des dossiers courants à la suite des interventions effectuées par les policiers et traiteront en amont les cas jugés problématiques, pour prévenir d’autres interventions policières, l’incarcération et la judiciarisation de personnes qui vivent en situation d’itinérance ou avec un problème de santé mentale et de détresse psychologique. Une partie du salaire des ressources policières affectées au projet sera également financée.	0 \$	179 151 \$	229 538 \$	408 689 \$
TOTAL – MONTÉRÉGIE	100 000 \$	279 151 \$	329 538 \$	708 689 \$
RÉGION 17 – CENTRE-DU-QUÉBEC				
Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Ville de Drummondville Le projet Équipe multi – cohésion et milieu de vie vise à renforcer la présence préventive, humaine et concertée dans les espaces publics par la mise en place d’une équipe intersectorielle composée d’une travailleuse de milieu et d’un agent de cohésion sociale. Ce dernier sera chargé d’assurer la concertation entre les partenaires, de soutenir les équipes municipales et de coordonner les interventions dans les milieux où les problèmes émergent.	97 270 \$	96 770 \$	96 770 \$	290 810 \$

Institution Kiuna L’initiative propose des interventions psychosociales variées, comme la zoothérapie pour le traitement des traumatismes, des ateliers de cuisine pour favoriser l’autonomie et les compétences culinaires, des activités sportives pour promouvoir la forme physique et le travail d’équipe, ainsi que des initiatives culturelles et artistiques visant à renforcer l’identité et la créativité des étudiants.	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$
TOTAL – CENTRE-DU-QUÉBEC	217 270 \$	216 770 \$	216 770 \$	650 810 \$
SOUS-TOTAL AXE 2	3 291 434 \$	5 109 279 \$	5 356 946 \$	13 757 659 \$

Organisation	Montant 2025-2026	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
GRAND TOTAL (AXES 1.1, 1.2 ET 2)	16 950 000 \$	18 920 000 \$	19 167 667 \$	55 037 667 \$

Programme québécois de lutte contre la criminalité – Axe 3

Recommandations de financement

PRIORITÉ 1 – LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX MINEURS			
RÉGION 02 – SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN			
ORGANISATIONS	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
CALACS Entre Elles Le mandat proposé vise à renforcer structurellement la capacité de concertation régionale en matière d'exploitation sexuelle et de prostitution juvénile au Lac-Saint-Jean par l'embauche d'une agente de développement responsable de la Table de concertation. Le mandat prévoit également l'élaboration concertée d'une trajectoire de services et la production d'un portrait régional.	100 000 \$	125 000 \$	225 000 \$
Service de police de Saguenay « Ombre » mise sur la prise en charge des personnes auteures de violence pour prévenir la récidive et renforcer la sécurité des victimes, des enfants et de la collectivité. Le mandat stratégique repose sur une intervention rapide, coordonnée et structurée auprès des personnes identifiées comme présentant un risque élevé de récidive ou d'escalade de la violence. Il s'appuie sur une concertation formalisée entre le service de police, les organismes spécialisés en violence entre partenaires intimes, les services psychosociaux, le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les partenaires judiciaires, permettant une continuité et une cohérence des interventions. « Ombre » contribue également à documenter les tendances observées sur le terrain en matière de violence entre partenaires intimes au Saguenay pour ajuster les pratiques existantes et améliorer les stratégies de prévention et de sécurité publique.	170 986 \$	176 611 \$	347 597 \$
TOTAL – SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN	270 986 \$	301 611 \$	572 597 \$

RÉGION 03 – CAPITALE-NATIONALE			
ORGANISATIONS	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Projet Intervention Prostitution Québec Le mandat stratégique proposé vise à structurer une réponse au phénomène de l’exploitation sexuelle des mineures en consolidant une offre régionale forte et en déployant un modèle transférable à l’échelle provinciale. Au cœur du mandat, le programme SELFIE propose une intervention structurée en visant le développement des facteurs de protection chez les adolescentes à risque d’exploitation sexuelle. L’organisme offrira des formations afin de soutenir l’implantation du programme dans divers milieux. Finalement, le mandat intègre une fonction de veille stratégique et d’adaptation des pratiques, notamment en lien avec les environnements numériques, reconnus comme des vecteurs importants du phénomène.	150 000 \$	240 014 \$	390 014 \$
Sexplique L’organisme met en lumière l’augmentation et la complexification des situations de violence relationnelle et sexuelle chez les adolescents et adolescentes dans les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches. Le mandat vise à offrir une réponse concertée, continue et spécialisée en misant sur la collaboration entre les milieux scolaire, communautaire, de la santé et de la protection de la jeunesse. Il permettra d’améliorer la cohérence et la continuité des services grâce à des mécanismes d’orientation harmonisés, des protocoles communs et une meilleure coordination des interventions. Par son approche globale et intégrée, ce mandat contribuera à prévenir les ruptures de services, à soutenir plus efficacement les jeunes concernés et à réduire la récurrence et l’aggravation des situations de violence.	124 940 \$	112 500 \$	237 440 \$

Service de police de la Ville de Québec Le mandat proposé par le Service de police de la Ville de Québec se déploie en deux volets. Le premier volet concerne l'ajout d'une équipe vouée aux phénomènes en émergence des rôdeurs, du voyeurisme et de la commission d'actions indécentes (un sergent-détective et deux constables intervenant en violence conjugale). Le deuxième volet vise, quant à lui, à obtenir le refinancement, en 2027-2028, de trois sergents-détectives qui sont actuellement financés par le ministère de la Sécurité intérieure, avec bonification de leur mandat actuel, notamment en ajoutant la prise en charge des dossiers non résolus et la révision des processus internes.	435 000 \$	875 070 \$	1 310 070 \$
TOTAL – CAPITALE-NATIONALE	709 940 \$	1 227 584 \$	1 937 524 \$
RÉGION 05 – ESTRIE			
ORGANISATIONS	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
CALACS Agression Estrie Le mandat proposé vise la mise en place d'une table de concertation régionale regroupant les partenaires intervenant auprès des victimes d'exploitation sexuelle, issus des milieux public, judiciaire et communautaire. Cette instance a pour objectif de structurer une réponse régionale concertée, pour améliorer l'arrimage des services, soutenir la complémentarité des interventions et assurer une prise en charge adaptée aux besoins des personnes victimes.	87 300 \$	114 250 \$	201 550 \$
CALACS DES RIVIÈRES Haute-Yamaska Brome-Missisquoi Le mandat proposé vise la création d'une Table de concertation régionale rassemblant l'ensemble des partenaires intervenant auprès des victimes d'exploitation sexuelle, qu'ils soient issus du secteur public, judiciaire ou communautaire. L'objectif est de favoriser une coordination optimale des besoins et des services offerts aux victimes. Cette structure officielle favorisera l'implication de nouveaux partenaires et	78 570 \$	92 880 \$	171 450 \$

servira à partager les expertises et les enjeux rencontrés, tout en contribuant à l'élaboration d'outils communs.			
LE CAP ESTRIE/CENTRE CORPS ÂME ET ESPRIT Le mandat stratégique proposé consiste à développer, en collaboration avec les partenaires communautaires, institutionnels et judiciaires, une offre d'hébergement et de logement (la maison Yucca) ainsi que des services d'aide spécialisés non mixtes dans l'objectif d'améliorer la sécurité des victimes d'exploitation sexuelle. Pour bien mener ce mandat, les liens de collaboration existants seront formalisés en un comité intersectoriel et de coordination.	200 000 \$	234 665 \$	434 665 \$
Régie de police de Memphrémagog Le mandat proposé vise la continuité d'un poste d'enquêteur spécialisé en matière de violence conjugale. Un volet de sensibilisation et d'éducation sera également déployé, de même qu'un outil de référence aux ressources. Le mandat va également servir à aménager un local réservé aux rencontres avec les victimes pour offrir un environnement sécuritaire, confidentiel et adapté.	148 500 \$	146 625 \$	295 125 \$
Service de police de la Ville de Bromont L'action structurante proposée vise à doter le Service de police de la Ville de Bromont d'une capacité renforcée, innovante et durable en matière de violence conjugale, sexuelle et intrafamiliale, en consolidant le rôle d'un agent de liaison spécialisé et en y ajoutant de nouveaux mécanismes proactifs de détection, de prévention et de surveillance.	125 000 \$	125 000 \$	250 000 \$
Service de police de la Ville de Granby Le Service de police de la Ville de Granby (SPVG) souhaite maintenir les services de sa travailleuse sociale, dont les actions consistent à instaurer une formation continue, à créer une synergie entre les équipes spécialisées du SPVG en matière de violence conjugale, à mettre en place un protocole	97 688 \$	100 833 \$	198 521 \$

d'évaluation du risque lors de la prise d'appels, à renforcer la collaboration avec les partenaires communautaires, à offrir un accompagnement proactif aux personnes victimes et à celles auteures de violence ainsi qu'à mettre en place un mécanisme d'audit interne.			
Service de police de Sherbrooke Le mandat proposé vise à compléter et à renforcer la réponse existante en matière de violences faites aux femmes par une intervention structurée en deux volets. Le premier volet s'effectue auprès des auteurs de violence, avec pour objectif principal la protection accrue des victimes et des enfants exposés. Le deuxième volet s'effectue auprès des victimes d'exploitation sexuelle, avec pour objectif principal l'établissement d'un lien de confiance entre les victimes et le Service de police de Sherbrooke.	162 604 \$	305 037 \$	467 641 \$
TOTAL – ESTRIE	899 662 \$	1 119 290 \$	2 018 952 \$
RÉGION 06 – MONTRÉAL			
ORGANISATIONS	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Centre international pour la prévention de la criminalité L'action structurante proposée consiste à concevoir, à déployer et à opérationnaliser une plateforme intégrée de veille sociocriminelle et de priorisation territoriale pour les violences faites aux femmes et aux mineurs, en s'appuyant principalement sur les données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC 2.2), enrichies par des données socioéconomiques, territoriales et institutionnelles.	100 000 \$	122 000 \$	222 000 \$
L'Anonyme U.I.M. L'Anonyme propose Nova, une initiative qui se veut être un maillage d'actions qui permettront à la fois d'agir rapidement sur le phénomène de l'exploitation sexuelle chez les jeunes de 10 à 30 ans, en prévenant son enracinement chez les adolescents et les jeunes adultes qui y sont particulièrement	112 500 \$	112 500 \$	225 000 \$

vulnérables, tout en veillant à limiter sa recrudescence chez les individus plus jeunes (10 à 14 ans) et de documenter, à l'aide des actions réalisées sur le terrain, les enjeux émergents liés à l'exploitation sexuelle.			
Femmes du monde à Côte-des-Neiges Le mandat proposé vise à renforcer la sécurité des femmes et des personnes de la diversité de genre en situation de vulnérabilité, notamment dans des contextes de violence conjugale et sexuelle, en misant sur des actions de proximité et sur une meilleure coordination entre les ressources du territoire. L'initiative vise à améliorer l'identification des situations de violence, à renforcer la capacité des acteurs du milieu à intervenir de manière préventive et concertée, ainsi qu'à soutenir la navigation dans les différents services pour réduire les ruptures dans les parcours.	91 000 \$	112 500 \$	203 500 \$
Service de police de la Ville de Montréal Le mandat stratégique proposé par le Service de police de la Ville de Montréal vise à institutionnaliser un modèle d'intervention intégré, permettant à la Section spécialisée en violence conjugale d'agir comme pivot organisationnel dans la gestion des situations à haut niveau de dangerosité. Ce modèle combine l'intervention spécialisée auprès des victimes et des personnes suspectes, la gestion proactive du risque, le soutien aux enquêtes complexes et la coordination étroite avec les partenaires judiciaires, cliniques, sociaux et communautaires. L'action proposée permet également d'outiller durablement l'organisation policière face à des réalités émergentes, notamment par l'harmonisation des pratiques, l'actualisation continue des outils d'intervention et l'intégration des nouvelles obligations législatives et technologiques.	1 194 060 \$	1 242 430 \$	2 436 490 \$
TOTAL – MONTRÉAL	1 497 560 \$	1 589 430 \$	3 086 990 \$

RÉGION 07 – OUTAOUAIS			
ORGANISATIONS	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
MRC des Collines-de-l'Outaouais La MRC demande du financement afin de déployer la deuxième étape du programme MAINtenant ensemble. Elle consiste à mieux identifier les auteurs de violence conjugale, à mettre en place des outils diagnostiques, à renforcer la collaboration avec les partenaires régionaux pour assurer une cohérence des interventions et, ultimement, à intervenir au moment le plus opportun. Le développement d'outils de tamisage, de grilles d'analyse et de protocoles interorganisationnels permettra de documenter les trajectoires des auteurs et d'orienter la prise de décisions tant opérationnelles que stratégiques, répondant ainsi aux objectifs de connaissance, d'anticipation et de priorisation des interventions.	100 656 \$	103 524 \$	204 180 \$
Service de police de la Ville de Gatineau Le mandat proposé par le Service de police de la Ville de Gatineau est la mise en place d'une Cellule d'intervention proactive auprès des personnes auteures de violence conjugale (CIPPA-VC). La CIPPA-VC repose sur une équipe composée d'un policier et d'un coordonnateur de projet en criminologie et initiatives policières. En fonction de leurs rôles et responsabilités, ils interviennent rapidement après une situation de violence conjugale afin de réduire les risques de récidive, de s'attaquer à la source du problème et de favoriser un changement durable chez les personnes auteures de violence.	300 000 \$	300 000 \$	600 000 \$
TOTAL – OUTAOUAIS	400 656 \$	403 524,48 \$	804 180,48 \$

RÉGION 08 – ABITIBI-TÉMISCAMINGUE			
ORGANISATION	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
CALACS Abitibi (Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles Abitibi) Le projet ACCES (Action Concertée Contre l'Exploitation Sexuelle) aura pour mandat de repérer les situations à risque ou en cours d'exploitation sexuelle; coordonner des interventions rapides et sécuritaires, briser les silos entre les systèmes et réduire les vides de services. Une cellule restreinte et stratégique travaillera sur des situations concrètes, et élaborera aussi un portrait terrain de l'incidence de l'exploitation sexuelle, en corrélation avec le portrait de la criminalité liée à l'émergence des groupes criminalisés. Pour ce faire, un groupe de six à huit personnes sera constitué, avec des rôles complémentaires, soit un représentant de la Sûreté du Québec, un procureur, un intervenant DPJ, un intervenant du Centre de santé autochtone, une intervenante CALACS, un acteur clé en dépendance et une coordonnatrice de projet. Des collaborations seront aussi établies avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, pour élaborer une méthode de collecte de données.	100 000 \$	125 000 \$	225 000 \$
TOTAL – ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	100 000 \$	125 000 \$	225 000 \$

RÉGION 09 – CÔTE-NORD			
ORGANISATION	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Lumière Boréale*CALACS Baie-Comeau Le mandat vise à mettre en place une démarche régionale concertée visant l'élaboration d'un portrait partagé de l'exploitation sexuelle et d'un cadre stratégique commun, pour renforcer la compréhension régionale du phénomène et soutenir une planification cohérente et concertée des actions en prévention sur le territoire de la Côte-Nord.	50 000 \$	50 000 \$	100 000 \$
TOTAL – CÔTE-NORD	50 000 \$	50 000 \$	100 000 \$
RÉGION 12 – CHAUDIÈRE-APPALACHES			
ORGANISATION	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Service de police de la Ville de Lévis Le mandat stratégique proposé vise à consolider et à bonifier la réponse du Service de police de la Ville de Lévis (SPVL) face aux violences faites aux femmes et aux mineurs. Depuis 2022, le SPVL bénéficie de deux ressources policières spécialisées visant à renforcer sa capacité d'intervention en matière de violence conjugale et sexuelle. L'action structurante repose principalement sur le maintien et la bonification de ces deux expertises clés, soit le poste d'agent pivot en violence conjugale et familiale et celui de sergent-détective affecté aux crimes sexuels et à la maltraitance.	298 953,60 \$	307 922,40 \$	606 876 \$
TOTAL – CHAUDIÈRE-APPALACHES	298 953,60 \$	307 922,40 \$	606 876 \$

RÉGION 13 – LAVAL			
ORGANISATIONS	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Table de concertation en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de Laval Le mandat proposé vise à déployer, à l'échelle du district judiciaire de Laval, une action structurante permettant d'améliorer concrètement la cohérence et la continuité des trajectoires de services intégrés pour les personnes victimes et survivantes de violence conjugale, de violence sexuelle et d'exploitation sexuelle, y compris les femmes et leurs enfants mineurs. Le mandat vise à opérer un changement d'échelle en rendant accessibles, compréhensibles et opérationnelles les pratiques d'intervention éprouvées dans les milieux dits « non spécialisés » en matière d'intervention dans un contexte de violence conjugale.	75 000 \$	125 000 \$	200 000 \$
Service de police de Laval L'initiative proposée vise le financement de deux intervenantes psychosociales qui auront comme mandat d'analyser les rapports opérationnels découlant d'incidents entre partenaires intimes, de contacter les parties impliquées afin de compléter l'analyse de la situation, de proposer des services en lien avec les problèmes psychosociaux identifiés et d'effectuer des références personnalisées.	171 481 \$	171 481 \$	342 962 \$
TOTAL – LAVAL	246 481 \$	296 481 \$	542 962 \$

RÉGION 14 – LANAUDIÈRE			
ORGANISATIONS	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Service de police de L'Assomption–Saint-Sulpice Le mandat proposé a pour objectif de transformer la façon d'intervenir en matière de violence conjugale sur le territoire du Service de police de L'Assomption–Saint-Sulpice en passant d'une gestion d'appels d'urgence à un suivi de sécurité. L'initiative repose sur trois piliers : maintenir un filet de sécurité par le financement d'un policier-ressource en matière de violence conjugale; aller à la rencontre des adolescents et des aînés qui sont sous-représentés dans les statistiques du service de police; et déployer des stratégies pour joindre les auteurs de violence et les inciter à reconnaître leurs responsabilités.	199 309 \$	200 010 \$	399 319 \$
Service de police de Terrebonne Le programme d'agentes de liaison en matière de violence conjugale permet d'adapter les interventions policières aux réalités des milieux et aux enjeux contemporains selon quatre mandats : 1- La prise en charge des victimes tout au long du processus judiciaire, selon leurs besoins; 2- L'échange d'information entre les partenaires et les différents paliers du système judiciaire; 3- La veille stratégique des événements et des déplacements policiers liés à des situations de violence conjugale; 4- La vérification du respect des conditions imposées par le tribunal au suspect auteur de violence.	145 000 \$	145 000 \$	290 000 \$
Ville de Mascouche Ce mandat stratégique s'articule autour de l'ajout d'une ressource spécialisée rattachée au volet d'intervention préventive auprès des situations de couple sans infraction criminelle, mais présentant des signes de dysfonctionnement relationnel ou de contrôle coercitif et, d'autre part, de la continuité du financement de l'intervenante sociale en violence conjugale.	133 286,30 \$	169 374,10 \$	302 660,40 \$

Ville de Repentigny Le service de police souhaite renforcer ses actions en matière de violence conjugale et améliorer les connaissances, leurs approches et leurs interventions. Le mandat prévoit une veille informationnelle continue et la documentation des facteurs de risque sur la récidive et la dangerosité. L'objectif est de mieux accompagner les personnes victimes, d'assurer une meilleure répartition de la qualité du traitement des dossiers et d'améliorer la trajectoire de services pour les personnes victimes.	189 156 \$	189 450 \$	378 606 \$
TOTAL – LANAUDIÈRE	666 751,30 \$	703 834,10 \$	1 370 585,40 \$
RÉGION 15 – LAURENTIDES			
ORGANISATIONS	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Régie de police du Lac des Deux-Montagnes Le mandat vise à soutenir la direction dans la gestion stratégique des dossiers de violence conjugale, en plus d'accompagner les victimes dans leur processus de reprise de contrôle de leur quotidien. Une travailleuse sociale aura donc pour mandats de : conseiller et d'assister la direction afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi des orientations stratégiques et des objectifs en vue d'optimiser le volet psychosocial des interventions policières; d'effectuer un suivi auprès des victimes afin de réduire la récurrence du phénomène; d'accompagner les policiers dans les appels dans un contexte de relation d'aide; de représenter le service de police dans différents comités, cellules de crise et tables de concertation, ainsi que de participer au développement des connaissances.	181 080 \$	181 078 \$	362 158 \$

Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville Le mandat permettra de renforcer et de bonifier de façon durable la réponse policière et intersectorielle à la violence conjugale, y compris à la violence sexuelle et à l’exploitation sexuelle en contexte de contrôle coercitif, et de consolider les mesures déjà en place, tout en élargissant leur portée et leur efficacité. Au cœur du mandat se trouve la mise en place d’une cellule spécialisée sur la route, composée de policiers formés spécifiquement en violence conjugale et exploitation sexuelle. Un renforcement du suivi auprès des victimes est prévu notamment par l’intégration et la valorisation de l’intervenante sociale au sein de l’organisation policière. Finalement, ce mandat met l’accent sur une intervention proactive auprès des hommes présentant des comportements violents, qu’ils soient judiciairisés ou non.	187 108,50 \$	185 345,30 \$	372 453,80 \$
Service de police de la Ville de Saint-Eustache Le mandat proposé par le Service de police de la Ville de Saint-Eustache, soit le projet PIVOT 2.0, prévoit le maintien d’une travailleuse sociale responsable de l’accompagnement direct des personnes victimes et témoins de violence conjugale, ainsi que du suivi et de la coordination des interventions. Le projet vise également la réalisation d’activités de sensibilisation et de diffusion, de même que le développement de nouveaux outils pour soutenir et bonifier l’intervention policière. Enfin, l’initiative prévoit la création d’une trajectoire de service structurée pour les auteurs de violence conjugale.	109 957,60 \$	115 188,60 \$	225 146,20 \$
Service de police de la Ville de Saint-Jérôme L’action structurante proposée vise à bonifier le modèle existant de l’Équipe unifiée en matière de violence conjugale et familiale du Service de police de la Ville de Saint-Jérôme par l’ajout de ressources spécialisées et complémentaires : deux sergents-détectives additionnels, un agent de coordination spécialisé en violence conjugale et une intervenante spécialisée en violence conjugale. Les sergents-détectives additionnels permettront de stabiliser la charge de travail, d’assurer la tenue des entrevues de victimes et des interrogatoires de suspects en temps opportun, et d’améliorer la qualité et la rapidité du traitement des dossiers. L’intervenante en violence conjugale aura pour mandat d’assurer une prise en charge sociale structurée et continue de chaque dossier, tant pour les victimes que pour les auteurs de	236 500 \$	287 515,82 \$	524 015,82 \$

violence. Enfin, l'agent de coordination spécialisé en violence conjugale jouera un rôle central de liaison, d'analyse et de prévention.			
Service de police de Mirabel Le mandat du Service de police de Mirabel permet de poursuivre les actions visant la sécurité et la qualité des services offerts aux victimes de violence conjugale. L'intégration d'une ressource spécialisée assure une prise en charge rapide des dossiers, une évaluation des besoins ainsi que le suivi et l'accompagnement des victimes. Des actions seront aussi posées pour assurer une meilleure prise en charge des auteurs et une réponse structurée en violence sexuelle, élaborer des plans d'intervention et renforcer la collaboration avec les partenaires.	99 000 \$	101 970 \$	200 970 \$
TOTAL – LAURENTIDES	813 646,10 \$	871 097,72 \$	1 684 743,82 \$
RÉGION 16 – MONTÉRÉGIE			
ORGANISATIONS	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Régie intermunicipale de police Richelieu–Saint-Laurent Le mandat stratégique proposé vise à consolider, à pérenniser et à renforcer l'offre spécialisée en matière de violence conjugale et intrafamiliale (VCI) dans un contexte de croissance rapide des besoins et de soutien à sa capacité organisationnelle. L'initiative repose sur le maintien de sa ressource policière spécialisée à la coordination des dossiers VCI, mais elle est également renforcée par l'ajout d'un second sergent-détective consacré uniquement à la matière. Ce renfort viendra consolider la structuration des liens avec les différents partenaires du continuum sociojudiciaire tout comme l'amélioration des pratiques de dépistage du risque homicidaire. De plus, ce renfort policier permettra l'approfondissement des moyens et des techniques d'enquête, le rehaussement de la qualité des entrevues auprès des personnes	250 000 \$	300 000 \$	550 000 \$

victimes jusqu'à leur accompagnement aux tribunaux spécialisés ainsi que l'optimisation de l'extraction des différentes preuves complémentaires et numériques concernées.			
Régie intermunicipale de police Roussillon La Régie souhaite bonifier son approche multidisciplinaire en matière de violence conjugale et vise à développer une fonction de détection, de façon préventive, des risques d'homicide. Une ressource policière et demie serait chargée de veiller à la documentation accrue des événements et des situations pour mener à des interventions plus adaptées auprès notamment des personnes victimes.	145 000 \$	145 000 \$	290 000 \$
Service de police de Châteauguay Le mandat stratégique proposé vise le maintien et la consolidation d'un effectif spécialisé au Suivi en violence conjugale pour renforcer durablement la capacité du Service de police de Châteauguay et de ses partenaires à intervenir lors des situations de violence entre partenaires intimes. Le mandat permettra d'assurer une gestion spécialisée du risque, la continuité des suivis auprès des personnes victimes, le traitement rigoureux du non-respect de conditions, la liaison avec les procureurs, la coordination avec les partenaires communautaires, psychosociaux et correctionnels, ainsi que la bonification des pratiques internes en matière de violence conjugale. Il vise à consolider une capacité organisationnelle et partenariale durable, cohérente et transférable pour répondre à une problématique de haute intensité entraînant des répercussions directes sur la sécurité des personnes et des milieux.	149 800 \$	153 900 \$	303 700 \$
Service de police de la Ville de Mercier Le mandat proposé par le Service de police de la Ville de Mercier (SPVDM) consiste à ajouter un enquêteur affecté aux dossiers de violence conjugale. Cette ressource sera responsable d'assurer un suivi systématique de l'ensemble des dossiers, de réaliser les rencontres et les suivis auprès des victimes, de travailler en lien direct avec les ressources qui s'occupent des victimes et des personnes prévenues, d'offrir des formations en matière de violence conjugale au personnel du SPVDM, de participer aux tables	125 000 \$	125 000 \$	250 000 \$

de concertation et aux instances spécifiques du milieu ainsi que d'organiser des activités de sensibilisation auprès de la population avec les organismes du secteur.			
Service de police de Saint-Jean-sur-Richelieu L'action proposée vise la consolidation et l'évolution d'un modèle intégré d'intervention en matière de violence conjugale par le maintien et la bonification du rôle d'une ressource civile spécialisée intégrée à la section des enquêtes criminelles. Le mandat permettra de passer d'un modèle de soutien ponctuel à un modèle structuré, proactif et intersectoriel, centré sur l'identification précoce des situations à haut risque, la gestion des cas complexes et la prévention des escalades vers des événements graves, y compris les féminicides.	103 041 \$	106 131 \$	209 172 \$
TOTAL – MONTÉRÉGIE	772 841 \$	830 031 \$	1 602 872 \$
TOUTES LES RÉGIONS			
ORGANISATIONS	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec Le mandat « Sécurisation, responsabilité et guérison : actualisation des outils d'intervention en violence conjugale et familiale autochtone » vise à renforcer de manière durable les capacités d'intervention préventive auprès des Autochtones vivant en contexte urbain. L'action structurante agit à la fois sur la prévention, la responsabilisation et la réduction de la récidive, face à une problématique de violence conjugale et familiale en contexte autochtone urbain dont l'intensité et la complexité se sont accrues au cours des dernières années.	145 000 \$	145 000 \$	290 000 \$

Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ/Équijustice) Le mandat stratégique vise à consolider, à structurer et à déployer à l'échelle provinciale une offre formalisée de médiation spécialisée en contexte de violence sexuelle et conjugale. Le service de médiation spécialisée, proposé par Équijustice, offre des espaces de justice réparatrice et de dialogue aux personnes victimes et aux personnes auteures et témoins de crimes graves.	250 000 \$	334 971 \$	584 971 \$
Université du Québec à Chicoutimi Le mandat vise à créer et à déployer le Pôle d'expertise Repères en exploitation sexuelle et traite des personnes. Le déploiement d'actions structurantes renforcera la capacité collective des milieux communautaires, institutionnels, juridiques, policiers et de la santé et des services sociaux à prévenir les situations d'exploitation sexuelle et de traite et à intervenir face à celles-ci, tout en contribuant à la sécurité des personnes et des milieux.	350 000 \$	471 478,80 \$	821 478,80 \$
TOTAL – TOUTES LES RÉGIONS	745 000 \$	951 449,80 \$	1 696 449,80 \$
SOUS-TOTAL – PRIORITÉ 1	7 472 477 \$	8 777 255,50 \$	16 249 732,50 \$

PRIORITÉ 2 – LA CRIMINALITÉ LIÉE AUX GROUPES PRÉSENTANT UNE MENACE POUR LA SÉCURITÉ

RÉGION 06 – MONTRÉAL

ORGANISATIONS	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Le mandat Coordination d'Actions Locales pour des Milieux en Équilibre (CALME) vise à structurer et à intensifier les réponses concertées concernant la recrudescence des violences, des attroupements conflictuels et des dynamiques d'influence interécole observées autour des milieux scolaires. Il s'inscrit en complémentarité des dispositifs existants et vise à réduire les zones de fragmentation entre les acteurs, tout en optimisant les collaborations entre les milieux scolaires, communautaires, sociaux et policiers.	350 000 \$	479 324 \$	829 324 \$
Office municipal d'habitation de Montréal Le mandat stratégique CAP (Concertation, Apprentissage, Partenariat) HLM permet de structurer une réponse intégrée, durable et intersectorielle aux phénomènes émergents ou à haute intensité comme la criminalité juvénile, les violences faites aux femmes et aux mineurs, les activités de gangs et la cybercriminalité. Les actions seront déployées dans de grands ensembles HLM familiaux où les enjeux de sécurité et de vulnérabilité sont particulièrement marqués chez les jeunes.	131 098 \$	211 834 \$	342 932 \$

Ville de Montréal – Arrondissement de Saint-Léonard Le mandat vise à déployer une stratégie de type Hub-social dans l'arrondissement de Saint-Léonard, en collaboration étroite avec le milieu communautaire, de façon à répondre à la priorité liée à la criminalité associée aux groupes représentant une menace pour la sécurité, y compris le crime organisé et les gangs. Le Hub-social propose un suivi à long terme de jeunes contrevenants âgés de 12 à 25 ans, particulièrement à leur sortie des centres jeunesse, pour réduire les risques de récidive et favoriser une réinsertion durable.	275 000 \$	350 000 \$	625 000 \$
Vivre Saint-Michel en Santé Le mandat stratégique proposé vise à renforcer l'arrimage intersectoriel entre les réseaux institutionnels et communautaires en proposant une approche structurante visant à réduire les ruptures de services et à renforcer la capacité collective d'intervention auprès des jeunes judiciarisés ou criminalisés de 12 à 25 ans ainsi que ceux à haut risque de s'inscrire dans des trajectoires de délinquance.	100 000 \$	100 000 \$	200 000 \$
TOTAL – MONTRÉAL	856 098 \$	1 141 148 \$	1 997 256 \$

RÉGION 07 – OUTAOUAIS			
ORGANISATION	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Service de police de la Ville de Gatineau Le mandat proposé par le Service de police de la Ville de Gatineau est la mise sur pied d'un Mécanisme d'intervention structuré par le partenariat (MISP). Le MISP vise à mettre en place un modèle structuré d'intervention sociopolicrière proactive déclenchée par le renseignement criminel pour réduire la criminalité, prévenir la récurrence des situations à risque et renforcer la sécurité publique par des actions concertées et complémentaires.	168 970 \$	173 163 \$	342 133 \$
TOTAL – OUTAOUAIS	168 970 \$	173 163 \$	342 133 \$
RÉGION 09 – CÔTE-NORD			
ORGANISATION	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Équijustice Côte-Nord Est Le mandat vise à mettre en place une approche concertée et intégrée d'intervention auprès des jeunes à risque d'être recrutés ou influencés par des groupes présentant une menace pour la sécurité. Ce mandat permettra de transformer durablement les pratiques locales en matière de prévention et de lutte à la criminalité chez les jeunes, en instaurant des mécanismes formels de collaboration, des outils communs et une capacité accrue de repérage et d'intervention précoce.	125 000 \$	125 000 \$	250 000 \$
TOTAL – CÔTE-NORD	125 000 \$	125 000 \$	250 000 \$

RÉGION 12 – CHAUDIÈRE-APPALACHES			
ORGANISATION	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Service de police de la Ville de Lévis Le mandat proposé prévoit le déploiement de trois sergents-détectives du Service de police de la Ville de Lévis pour intégrer le Module de violence urbaine du Service de police de la Ville de Québec et s’inscrire dans la mise en œuvre de la stratégie PRESAP (Pour des Rues et un Environnement Sans Arme de Poing). L'initiative prévoit aussi le financement d'un agent préventeur attribué au volet prévention ainsi qu'une ressource professionnelle en développement social chargée de documenter les pratiques en prévention de la criminalité, de recenser les pratiques probantes d'ici et d'ailleurs et d'analyser les adaptations possibles pour en maximiser l'effet dans le contexte local.	450 000 \$	794 174 \$	1 244 174 \$
TOTAL – CHAUDIÈRE-APPALACHES	450 000 \$	794 174 \$	1 244 174 \$
RÉGION 13 – LAVAL			
ORGANISATION	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Service de police de Laval Le mandat vise à renforcer une réponse intégrée, concertée et durable au phénomène de l’extorsion, notamment par la mise en place de mécanismes favorisant l’analyse et le suivi du phénomène, le partage d’informations et la collaboration intersectorielle.	112 500 \$	112 500 \$	225 000 \$
TOTAL – LAVAL	112 500 \$	112 500 \$	225 000 \$

RÉGION 14 – LANAUDIÈRE			
ORGANISATION	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Maison des jeunes de Repentigny Le mandat stratégique proposé vise la consolidation et le déploiement à l'échelle du territoire de Repentigny d'un modèle intersectoriel structuré de prévention de la criminalité jeunesse, ciblant spécifiquement les dynamiques de groupes à risque et les phénomènes émergents liés aux violences, aux comportements antisociaux et aux influences associées aux gangs. Ce mandat repose sur une action structurante, soit la mise en place d'une concertation intersectorielle unique et centralisée, agissant comme pôle de coordination des interventions jeunesse sur le territoire. Il se déploiera en trois axes : 1) une présence structurée en milieu scolaire; 2) une intervention de proximité dans les espaces publics ciblés et 3) le déploiement d'intervenants de milieu en périphérie des écoles.	150 000 \$	187 799 \$	337 799 \$
TOTAL – LANAUDIÈRE	150 000 \$	187 799 \$	337 799 \$
RÉGION 16 – MONTÉRÉGIE			
ORGANISATIONS	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Justice Alternative du Suroît Mise en place d'une veille stratégique pour analyser, mobiliser et diffuser des connaissances sur les phénomènes émergents ou à haute intensité de criminalité chez les jeunes de 12-25 ans de la MRC du Haut-Saint-Laurent. En parallèle, des espaces de concertation seront animés pour favoriser l'appropriation des connaissances, soutenir le partage d'information et renforcer les interventions concertées.	100 000 \$	125 000 \$	225 000 \$

Service de police de l'agglomération de Longueuil Le mandat « freiner l'escalade » propose une stratégie visant à intervenir de manière concertée, intégrée et multisectorielle auprès des jeunes de 12 à 25 ans impliqués dans des événements de violence, associés aux gangs et au crime organisé ou à haut risque de l'être, pour freiner l'escalade criminelle et prévenir leur enracinement dans des trajectoires délinquantes. S'inscrivant dans un continuum prévention-répression, le mandat permet de répondre d'une manière plus robuste, cohérente et efficace aux enjeux de violence et de criminalité juvénile par la collecte et le traitement des renseignements, les enquêtes des situations impliquant des jeunes, l'accompagnement ainsi que l'intervention psychosociale et la concertation.	856 715 \$	1 500 000 \$	2 356 715 \$
TOTAL – MONTÉRÉGIE	956 715 \$	1 625 000 \$	2 581 715 \$
SOUS-TOTAL – PRIORITÉ 2	2 819 283 \$	4 158 794 \$	6 978 077 \$

PRIORITÉ 3 – LA CYBERCRIMINALITÉ

RÉGION 05 – ESTRIE

ORGANISATION	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Service de police de Sherbrooke Le mandat du Service de police de Sherbrooke vise la mise en place d'une structure de gestion spécialisée en intervention rapide contre les fraudes visant les aînés. Le modèle repose sur des protocoles de collaboration avec des institutions financières permettant de détecter les fraudes en cours et d'intervenir pendant que la fraude est toujours active, avant toute perte financière pour la victime. À terme, le modèle vise à être exportable vers d'autres territoires.	175 000 \$	223 356,20 \$	398 356,20 \$
TOTAL – ESTRIE	175 000 \$	223 356,20 \$	398 356,20 \$

RÉGION 06 – MONTRÉAL

ORGANISATION	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence Le mandat stratégique proposé vise à consolider, à documenter et à rendre transférable, au sein de la ligne Info-Radical du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, une capacité d'intervention spécialisée pour les situations où l'exposition à la cyberhaine peut contribuer à des trajectoires de radicalisation violente. L'objectif général du mandat est de mieux comprendre le rôle	100 000 \$	100 000 \$	200 000 \$

joué par les environnements numériques dans les situations accueillies par Info-Radical pour mieux accompagner les personnes concernées, leurs proches et les milieux qui les entourent.			
TOTAL – MONTRÉAL	100 000 \$	100 000 \$	200 000 \$
RÉGION 07 – OUTAOUAIS			
ORGANISATION	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Service de police de la Ville de Gatineau Le mandat proposé par le Service de police de la Ville de Gatineau est le développement du Technoguide policier. Il s'agit d'un outil informatique visant à guider rapidement le personnel policier vers les informations pertinentes pour qu'ils puissent mieux intervenir lors d'infractions criminelles utilisant les nouvelles technologies. Cet outil permet également de fournir aux victimes et aux plaignants des conseils stratégiques pour limiter les conséquences de l'infraction subie et réduire les risques de revictimisation.	125 000 \$	173 163 \$	298 163 \$
TOTAL – OUTAOUAIS	125 000 \$	173 163 \$	298 163 \$
RÉGION 15 – LAURENTIDES			
ORGANISATION	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville Le mandat permettra d'agir rapidement sur des problématiques en croissance en développant des outils de sensibilisation adaptés aux aînés, aux jeunes et aux communautés qui sont exposés à la cyberhaine, tout en facilitant les mécanismes de signalement et d'orientation vers les ressources	125 000 \$	147 564,30 \$	272 564,30 \$

existantes. Cette intervention en amont vise principalement à freiner l’escalade des situations et à réduire la victimisation. Parallèlement, le mandat prévoit la mise en place de mécanismes structurés de suivi et de documentation des phénomènes cybercriminels locaux.			
TOTAL – LAURENTIDES	125 000 \$	147 564,30 \$	272 564,30 \$
RÉGION 16 – MONTÉRÉGIE			
ORGANISATION	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Régie intermunicipale de police Richelieu–Saint-Laurent Le mandat vise, dans un premier temps, la pérennisation du projet « Policier sociocommunautaire responsable des aînés », et dans un deuxième temps, la bonification dudit projet par la création d'un poste de criminologue. Ce mandat agit sur les enjeux liés à l'augmentation marquée des crimes visant les personnes âgées, particulièrement les fraudes financières et numériques et les situations de victimisation à composante psychosociale. La bonification du mandat permet de structurer une veille stratégique, d'affiner la lecture des phénomènes émergents, de documenter les tendances sociocriminelles touchant les aînés et d'autres clientèles vulnérables, ainsi que de déployer des pratiques fondées sur des données probantes.	200 000 \$	238 960 \$	438 960 \$
TOTAL – MONTÉRÉGIE	200 000 \$	238 960 \$	438 960 \$

TOUTES LES RÉGIONS			
ORGANISATIONS	Montant 2026-2027	Montant 2027-2028	Total
Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec Le mandat stratégique proposé vise le renforcement des capacités communautaires en prévention de la cyberfraude envers les aînés autochtones et l'élargissement du projet Apazigo aux aînés. Il vise ainsi à renforcer durablement la capacité des milieux communautaires autochtones urbains à prévenir, à repérer précocement et à désamorcer les situations de cyberfraude touchant les personnes aînées, en misant sur une approche de prévention communautaire structurée, culturellement sécurisante et transférable.	109 740 \$	109 740 \$	219 480 \$
Regroupement des maisons des jeunes du Québec (RMJQ) Le RMJQ propose un mandat stratégique visant à répondre à la montée de la cyberintimidation et de la cyberhaine chez les adolescents de 12 à 17 ans. L'embauche d'un chargé de projet est prévue, ainsi que la mise en place d'un comité consultatif. Le mandat s'articule en trois volets complémentaires sur deux ans : 1) une démarche de veille stratégique et de documentation pour mieux comprendre les manifestations de la cyberintimidation, de la cyberhaine et des discours polarisants; 2) le développement d'outils d'intervention structurants et transférables destinés aux intervenants jeunesse des MDJ et 3) un déploiement à l'échelle du Québec.	103 500 \$	103 500 \$	207 000 \$
TOTAL – TOUTES LES RÉGIONS	213 240 \$	213 240 \$	426 480 \$
SOUS-TOTAL – PRIORITÉ 3	938 240 \$	1 096 283,50 \$	2 034 523,50 \$
TOTAL GÉNÉRAL (PRIORITÉS 1, 2 ET 3)	11 230 000 \$	14 032 333 \$	25 262 333 \$